



PREFECTURE DE LA MOSELLE

Site Natura 2000 du Marais de Vittoncourt
Site FR 4100214

Document d'Objectifs



Vue des habitats de la tourbière de Vittoncourt – Sources tufeuses et Cladiaies

**Document validé lors du
Comité de Pilotage du 6 novembre 2000**

Préfecture de la Région Lorraine





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE LA
MOSELLE**

Préfecture de la Région Lorraine



**DIRECTION RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
LORRAINE**

Site Natura 2000 du Marais de Vittoncourt

Site FR 4100214

Document d'Objectifs

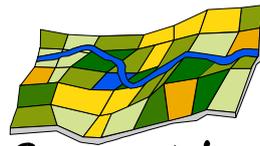
Opérateur local :

Conservatoire des Sites Lorrains

7, place Albert Schweitzer - 579300 FENTRANGE

Tél : 03-87-03-00-90 - Fax : 03-87-03-00-97

Mail : cslfene@bplorraine.fr



**Conservatoire
des Sites Lorrains**

Chargée de mission : Pascale RICHARD

Document comportant 4 parties :

- 1 – Rapport
- 2 – Fiches Habitats et Fiches Espèces
- 3 – Tableaux
- 4 - Cartographies

SOMMAIRE

Introduction : résumé des enjeux de la « Directive Habitats »	1
1. Première partie : CARACTERISTIQUES DU SITE	4
1.1. Informations générales et éléments administratifs	4
1.1.1. Localisation	4
1.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage	4
1.1.3. Facteurs abiotiques	4
1.1.4. Occupation du sol et unités écologiques	6
2. Deuxième partie : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT	8
2.1. Inventaire et description biologique	8
2.1.1. Justifications du choix méthodologique	8
2.1.2. Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire	8
2.1.3. Les données historiques	12
2.1.4. Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires	13
2.2. Inventaire et description des activités humaines	14
2.2.1. Les activités économiques	14
2.2.2. Programmes collectifs et interventions publiques	16
3. Troisième partie : La hiérarchisation des enjeux	17
3.1. Hiérarchisation des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire : méthode générale	17
3.2. Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire	17
3.2.1. Méthodologie de hiérarchisation des habitats	17
3.2.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats	18
3.3. Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire	19
3.3.1. Méthodologie de hiérarchisation des espèces	19
3.3.2. Résultats de la hiérarchisation des espèces	19
3.4. Menaces et Enjeux	20
3.4.1. Menaces et enjeux concernant les habitats	20
3.4.2. Menaces et enjeux concernant les espèces	21
3.5. Conclusions	21
4. Quatrième partie : LES PROPOSITIONS	23
4.1. Définition des objectifs de gestion	23
4.1.1. Objectifs de gestion par habitat	23
4.1.2. Objectifs de gestion par espèces	24
4.1.3. Objectifs de gestion par thème	24
4.2. Proposition des opérations	25
4.2.1. Proposition d'opérations pour la Tourbière	25
4.2.2. Proposition d'opérations pour l'ensemble du Site	27
4.2.3. Proposition d'opérations pour les Habitats	28
4.2.4. Proposition d'opérations pour les Espèces	32
4.2.5. Proposition d'opérations « Valorisation Pédagogique »	34
4.2.6. Proposition d'opérations concernant l'ensemble du site	36
4.3. Evaluations financières des propositions des Opérations	36

INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »

Le réseau Natura 2000 : Généralités

Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adoptait la Directive CEE/92/43, plus connue sous le nom de « **Directive Habitats** ».

Cette Directive « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages » a pour **objectif** « de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ». Pour parvenir à ce but, la Directive Habitats prévoit la mise en place, entre 1998 et 2004, d'un réseau d'espaces naturels préservés, représentatifs de la biodiversité européenne (Europe des Quinze) : le **réseau Natura 2000**.

La Directive Habitats précise qu'« **elle contribue à l'objectif général d'un développement durable**. Le maintien de cette biodiversité peut dans certains cas, requérir le maintien voir l'encouragement d'activités humaines ». Ainsi, la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est indissociable de la prise en compte des intérêts socio-économiques.

Le réseau Natura 2000 sera donc pour partie constitué des futures « **zones spéciales de conservation** » (ZSC), intégrées progressivement entre 1998 et 2004 en application de la Directive Habitats mais aussi des zones de protection spéciales (ZPS) déjà désignées au titre de la Directive 79/409 du 2 avril 1979 « concernant la conservation des oiseaux sauvages » (« Directive Oiseaux »).

En France, les futures « zones spéciales de conservation » (dénommées « **Site d'Importance Communautaire** » avant désignation par la France) qui intégreront progressivement le réseau Natura 2000 entre 1998 et 2004, seront préalablement dotées d'un document d'objectifs.

En application de la Directive Oiseaux, le site du Marais de Vittoncourt a été classé comme Zone de Protection Spéciale le 25 janvier 1990 (N°203501). En application de la Directive Habitat, il a été prédésigné « Site d'Importance Communautaire » par la Préfecture de Moselle en Juin 1998. Conformément à la circulaire du 26 février 1999, l'élaboration du Document d'Objectifs a été entreprise.

Le document d'objectifs

Ce document, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, fixe les objectifs de conservation ainsi que les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

C'est un document établi sous la responsabilité et le contrôle de l'État, qui est chargé de l'application des directives communautaires.

L'Etat, en la personne du Préfet de département, est le maître d'ouvrage de ce document d'objectifs, s'appuyant prioritairement sur la Direction Régionale de l'Environnement Lorraine (DIREN Lorraine) et sur la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Le **Conservatoire des Sites Lorrains** a alors été désigné par la Préfecture de Lorraine comme opérateur local sur le site du Marais de Vittoncourt pour la rédaction du document d'objectif (arrêté n°99-AG/2 - 253 du 27 septembre 1999).

Le présent document d'objectifs définit les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre sur ce site.

Le document d'objectif, en répondant aux principales obligations de la Directive Habitat, doit permettre la **mise en cohérence des politiques et des outils existants en faveur du maintien des habitats**. L'élaboration du document d'objectif constitue une démarche de travail entre les différents acteurs du site destiné à intégrer le réseau Natura 2000.

Dans ce cadre, un **comité de pilotage** a été constitué, sous la responsabilité du Préfet du département de la Moselle (arrêtés préfectoraux n° 99-AG/2 – 253 et n°2000-AG/2-85).

Le Préfet nomme, convoque et préside le comité de pilotage local afin de favoriser une concertation étroite entre les acteurs. Ce comité est l'organe central du processus de concertation entre tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur.

Les membres du comité sont des personnes morales, plus rarement des personnes physiques qui représentent un enjeu ou un intérêt majeur pour le site.

La rédaction de ce document s'appuiera sur les démarches, règles et réflexions proposées au sein du « Guide méthodologique des documents d'objectifs »¹ élaboré à l'issue du programme Life-Nature 2000.

Rappel de quelques définitions de la Directive Habitats

La Directive Habitats comporte 6 annexes dont les deux premières sont essentielles pour la constitution du futur réseau Natura 2000 :

Annexe I :

Cette annexe liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » (nom officiel des futurs sites Natura 2000). Ces habitats sont donc à préserver en tant que tels. Dans le document d'objectifs, nous emploierons l'expression « milieu ou habitat de l'annexe I » pour désigner ces milieux.

Certains habitats de l'annexe I sont désignés comme prioritaires par la Directive Habitats. Les habitats prioritaires sont les types d'habitats naturels en danger de disparition, présents sur le

¹ Valentin-Smith & Al., 1998 - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, RNF-ATEN, Quétigny, 144 p.
Conservatoire des Sites Lorrains
Octobre 2000

territoire de la Communauté européenne et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle sur son territoire.

Les cofinancements européens se concentreront de façon prioritaire sur la préservation de ces milieux.

Annexe II :

Cette annexe liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ». Nous nommerons ces espèces, « espèces de l'annexe II ou espèces d'intérêt communautaire ».

L'annexe II vise à préserver les habitats naturels indispensables à la survie des espèces qu'elle désigne. Il est précisé « pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondant aux lieux au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction ». Les milieux identifiés comme indispensables à la survie des espèces de l'annexe II seront appelés « habitats d'espèces ».

Comme pour les habitats, il existe des espèces prioritaires. Ce sont les espèces pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise sur le territoire européen.

Nous emploierons le terme « milieu d'intérêt communautaire » pour désigner indifféremment un milieu de l'annexe I ou un milieu de l'annexe II.

1. PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE

1.1. Informations générales et éléments administratifs

1.1.1. Localisation

Cf – Annexes cartographiques – Carte N°1 – Présentation du site : Périmètre Natura 2000

Le site se trouve dans le département de la Moselle, à 25 Km au Sud-Est de Metz et au contact de la vallée de la Nied, sur le ban communal de la commune de Vittoncourt au lieu-dit « Les Aulnes ». Il est situé de part et d'autre du ruisseau de Faux-en-Forêt.

La surface du site d'intérêt communautaire est d'environ 52 hectares.

Le Marais de Vittoncourt est une zone humide constituée de nombreuses roselières, colonisées par des saulaies, et de prairies humides, fauchées, pâturées ou pour partie enfrichées. Dans sa partie amont, à la faveur de sources artésiennes très calcaires, une tourbière alcaline s'est développée sur une superficie d'environ 5 hectares. L'ensemble du site est entouré par des zones agricoles et des zones forestières qui occupent l'essentiel du bassin versant.

1.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage

1.1.2.1. Situation foncière

Cf – Annexes cartographiques – Carte N°2 – Aspects fonciers, type de propriété et gestionnaires

Cf – Annexes tableaux – Tableau N°1 – Etat du foncier

Propriété privée

Le C.S.L. est propriétaire d'une parcelle de 4hectares16 ares 59 ca (parcelle n°25/10, section 20, commune de Vittoncourt) située au cœur du site dans la zone humide sensu stricto.

Quelques propriétaires particuliers détiennent également 6 parcelles (au nord et à l'ouest du site), pour une superficie de l'ordre de 13,5 ha.

Propriété communale

La commune est propriétaire d'environ 35 hectares, comprenant la majorité de la zone humide, ainsi que deux parcelles agricoles situées dans la partie ouest du site (parcelles n°21 et 22, section 20).

Une partie de ces terrains (25 ha) sont loués au Conservatoire par le biais d'un bail rural établi en 1990 pour une durée de 15 ans.

1.1.3. Facteurs abiotiques

1.1.3.1. Climatologie

Les relevés de la station de Courcelles-Chaussy montrent sur les 20 dernières années des pluviométries annuelles comprises entre 500 et 1000 mm. Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 8,5 et 10 °C.

1.1.3.2. Géologie

Le site est implanté sur des alluvions récentes au sein des affleurements de marnes bariolées du Keuper inférieur.

Ces marnes comportent des lentilles de gypse et surplombent les couches dolomitiques du Lettenkohle.

1.1.3.3. Hydrologie-hydrogéologie

L'ensemble du marais est alimenté par un bassin versant majoritairement composé de forêts. Le ruisseau de Faux-en-Forêt qui traverse le site sur toute sa longueur prend sa source 2-3 km en amont, dans la forêt domaniale de Rémyilly, parcourt une zone agricole constituée de terrains cultivés, puis se jette dans un plan d'eau à l'aval de la ferme de Faux-en-Forêt avant de pénétrer sur le site.

Les eaux du ruisseau de Chanville, drainant un bassin versant agricole, se déversent dans le ruisseau de Faux-en-Forêt, dans la partie aval du site, qui se jette ensuite dans la Nied Française au niveau de Vittoncourt.

Lors de précipitations abondantes, une partie des eaux du ruisseau de Faux peut rejoindre le fossé bordant la tourbière qui se trouve à un niveau topographique plus bas. Une zone, au Nord-Est de la ceinture d'aulnes peut ainsi être submergée occasionnellement.

La particularité hydrogéologique du site réside dans l'émergence, au sein de la zone de tourbière sensu-stricto, de **sources artésiennes** aux eaux très fortement carbonatées.

L'alimentation de ces sources provient probablement d'un système de micro-failles qui permettent la remontée d'eau captive sous pression. Ces eaux se chargent fortement en carbonates de calcium et de magnésium en traversant les couches de gypses. Pour l'ensemble du marais, une seule zone d'émergence existe et correspond à la tourbière où trois sources s'individualisent.

Il convient de noter que depuis 1982, l'activité des sources semble avoir fortement augmenté (toutefois aucune mesure ne peut confirmer cette observation). Cependant cette hypothèse semble être confirmée par la récente émergence de 2 sources situées les prairies du Pré La Cane et du Grand Breuil. Ces sources sont très probablement liées au même système hydrogéologique que celles de la tourbière et, témoignent d'une réactivation effective du système. A noter qu'elles sont situées à un niveau topographique plus bas que celles de la tourbière, aussi toute action de captage ou drainage de ces 2 nouvelles sources peut probablement induire un abaissement de niveau des sources de la tourbière.

1.1.3.4. Pédologie

Pour la tourbière, la microtopographie et la pédologie furent étudiées précisément en 1983 (ECOLOR).

Un microrelief en butte est mis en évidence au niveau des trois sources, avec une différence de niveau entre le point haut des sources et le fond du fossé de la tourbière de l'ordre de 3 m. Ces exhaussements correspondent à la formation de tuf.

Le sol de la tourbière est composé majoritairement de tourbe sur une profondeur probable de plusieurs mètres. Au niveau des sources, cette tourbe est mélangée ou recouverte de tuf en surface. En amont de la tourbière, dans sa partie N-E inondable par le fossé de la tourbière, des dépôts argileux recouvrent ou alternent avec la tourbe. L'activité récente de cet alluvionnement est attestée à cet endroit par un placage de plus d'un mètre d'argile.

Pour la partie aval du marais au niveau du pré St Grégoire, le sondage palynologique (BLOUET 1995) montre sur une séquence de 5 mètres des sédiments argileux surmontés de sédiments tourbeux.

1.1.4. Occupation du sol et unités écologiques

Cf – Annexes cartographiques – Carte N°3 – Occupation du sol et unités écologiques

Le site d'intérêt communautaire est constitué de zones de cultures et de la zone de marais, gérée par le Conservatoire des Sites Lorrains.

Le marais présente les différentes successions d'une zone humide eutrophe, des stades herbacés pionniers aux stades arborescents, précurseurs du retour forestier.

Quatre grandes unités écologiques peuvent être distinguées :

- * Les roselières dominées par le Roseau commun (*Phragmites australis*) et la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), qui correspondent à des stades d'enrichissement d'anciennes prairies abandonnées.

- * Les boisements arbustifs et arborescents qui correspondent à des stades pré-forestiers par colonisation des roselières et comprennent des saulaies et une aulnaie marécageuse en ceinture de la tourbière.

- * La prairie hygromésophile entretenue par une fauche régulière

- * La tourbière alcaline composée par différents habitats spécifiques aux eaux calcaires.

Deux grandes unités écologiques présentent dans la zone humide protégée ne sont pas des habitats d'intérêt communautaires, les cariçaies et phragmitaies et les saulaies marécageuses.

Cariçaies et Phragmitaies

Ces unités se trouvent au niveau du Pré St Grégoire. Ce pré possède un substrat tourbeux de surface sur des sédiments argileux. La végétation est dominée par les plantes hygrophiles dont les laïches et la Salicaire et la Lysimaque vulgaire (*Carex disticha*, *Carex acutiformis*, *Cirsium oleaceum*, *Lytrum salicaria*, *Lysimachia vulgaris*). Localement le roseau devient dominant et forme même des peuplements monospécifiques (*Phragmites australis*, *Calystegia sepium*). Cette végétation hygrophile, de type prairial dans les années 50 car entretenue par des fauches régulières, est en voie d'évolution vers un boisement humide via un stade herbacée haut à *Phragmites* et via un stade de saulaie à Saule cendré (*Salix cinerea*). Les cariçaies et

phragmitaies du Pré St Grégoire abritaient la nidification du Busard des roseaux jusqu'en 1980.

Saulaies marécageuses

Ce stade arbustif et arborescent représente le premier ligneux de recolonisation d'anciens prés humides dont l'abandon d'exploitation doit remonté au début du siècle. Ici, les cariçaies et phragmitaies ont quasiment disparues supplantées par les saules cendrés ainsi que par l'extension des boisements rivulaires des cours d'eau à base de Saule blanc. Sous les galeries de saulaies, les arbustes tels l'aubépine, le fusain et le prunellier se sont fortement développés formant des fourrés denses.

2. DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

2.1. Inventaire et description biologique

2.1.1. Justifications du choix méthodologique

2.1.1.1. Etude des groupements végétaux

La détermination des habitats relevant de l'annexe I de la Directive Habitats a été effectuée sur le terrain au moyen de relevés phytosociologiques permettant la caractérisation fine des groupements. La codification des habitats a été faite au moyen des différents manuels d'interprétation .

2.1.1.2. Étude de la faune

L'étude de la faune a été réalisée par inventaire général à différentes périodes de l'année. En ce qui concerne l'avifaune, la reconnaissance et les inventaires se sont basés notamment sur l'identification par le chant en période maximale d'activité vocale.

Un suivi de l'entomofaune remarquable est également assuré par les experts du conseil scientifique du C.S.L. (L. Perrette et G. Jacquemin).

2.1.1.3. Choix d'échelle

Compte tenu de la faible superficie du site, l'échelle de représentation choisie est le 2500^{ème}. Elle correspond aux échelles cadastrales et permet d'obtenir une cartographie fine et détaillée. La présentation des activités humaines a été réalisée à échelle plus petite (1/5000^{ème}).

Afin de synthétiser les différentes informations obtenues par le biais de documents souvent d'échelles variées, il a été choisi d'utiliser un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet la digitalisation et le géoréférencement des données cartographiques. Ce système, relié à une base de données, a pour but de croiser et générer des informations regroupées par entités.

2.1.2. Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire

6 habitats et 6 espèces d'intérêt communautaire ont été recensés sur le site :

- 6 habitats sont des milieux d'intérêt communautaire au titre de l'annexe I de la « Directive Habitats »
- 4 espèces (1 plante et 3 insectes) sont d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II de la « Directive Habitats »
- 1 espèce est d'intérêt communautaire au titre de l'annexe IV de la « Directive Habitats »
- 1 espèce est d'intérêt communautaire au titre de l'annexe I de la « Directive Oiseaux »

Deux espèces d'intérêt communautaire ne sont pas notées sur le site depuis plus de 15 ans.

Caractéristiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaires recensés sur le site :

Habitats d'intérêt communautaire

Groupe d'habitats d'après EUR 15	Habitats recensés de la « Directive Habitats »					Surfaces estimées des milieux de la Directive Habitats		
		Annexe I de la Directive Habitats	Annexe II de la Directive Habitats	Annexe IV de la Directive Habitats	Annexe I de la Directive Oiseaux	En hectares	En pourcentage de la superficie totale des milieux de la Directive	En pourcentage de la superficie de la zone Natura 2000
Bas-marais calcaires	Tourbières basses alcalines (72.30)	X	X Liparis de Loesel	(Crapaud calamite)	-	1.16	18.1	2.14
	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> (72.10)	X			-	0.80	12.5	1.48
	Sources pétifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>) (72.20)	X	X Agrion de Mercure, (Drépanocladus vernicosus)		-	0.25	3.9	0.45
Eaux dormantes	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (31.40)	X			-	0.07	1.1	0.13
Forêt de l'Europe tempérée	Forêt alluviale résiduelle (91 ^{EO})	X			-	4.1	63.7	7.52
Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	Prairies à Molinie sur calcaire et argile (<i>Eumolinion</i>) (64.10)	X	X Damier de la Succise, Cuivré des marais	Chat sauvage	-	0.04	0.6	0.07

Autres Habitats

-	Fruticée médio-européenne à Prunelliers et Troènes (Code Corine Biotope : 31.81211)	-	-	Chat sauvage	X Pie-grièche écorcheur			
-	Roselières (Code Corine Biotope : :53.1)	-	-	Chat sauvage	X (Busard des roseaux)			

 : Habitats prioritaires

() : espèces absentes depuis au moins 15 ans

2.1.2.1. Caractérisation des habitats d'intérêt communautaire

Cf – Annexes cartographiques – Carte N°4 et 5 – Cartographie des habitats de l'annexe I
Cf – Annexes Fiches – Fiches Habitats N°1 à 6

Parmi l'ensemble des habitats présents sur le site, six sont identifiés comme habitats naturels d'intérêt communautaire au titre de l'annexe I de la « Directive Habitat ». L'ensemble de ces habitats représente environ 12% de la superficie totale du site Natura 2000.

Descriptif des habitats d'intérêt communautaire :

Eaux dormantes

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (3140)

Cet habitat est constitué par les eaux stagnantes qui occupent les dépressions de la tourbière alcaline - notamment dans la jonçaille –et qui ont comme caractéristiques d’être des eaux relativement riches en bases dissoutes (pH souvent égal à 6-7). Le fond de ces vasques d’eau, non polluée, est couvert par des tapis d’algues charophytes *Chara* sp et *Nitella* sp.

Ces vasques d’eau permanente offrent des habitats aquatiques de qualité pour l’entomofaune, notamment pour l’Agrion de mercure (*Coenogrio mercuriale*), odonate figurant à l’annexe II de la Directive Habitat.

Depuis quelques années, cette végétation aquatique à Characées a connu une expansion dans la partie sud de la tourbière, probablement sous l’action conjuguée de la réactivation des sources et des fauchages.

Tourbières

Les habitats de tourbières d’intérêt communautaire présents sur le site sont les suivants :

Sources pétifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) (7220) * Habitat prioritaire

Ce sont des sources d’eau calcaire avec dépôt actif de tuf, caractérisées par des communautés végétales diversifiées dominées par des mousses.

Cet habitat est strictement localisé sur le pourtour des sources mais occupe néanmoins une superficie notable de 25 ares. Cette zone tufeuse à Cratoneurion apparaît comme l’une des plus importantes de Lorraine.

Tourbière basse alcaline (7230)

Les tourbières basses alcalines ou bas-marais calcaires sont des zones humides occupées principalement ou en grande partie par des communautés de petites laïches (*Carex*) et de mousses brunes productrices de tourbe. Ces formations se développent sur des sols gorgés d’eau en permanence, avec une alimentation en eau très carbonatée, pauvre en nutriments.

La végétation de cet habitat domine la tourbière.

Deux groupements végétaux peuvent être distingués :

- l’association à *Schoenus nigricans* (Choin noir) qui reste cantonnée au niveau des sources pétifiantes avec formation de tuf et où se localise le *Liparis* de Loesel, espèce protégée à l’échelle nationale et d’intérêt communautaire.
- L’association à *Juncus subnodulosus* (jonc à tépales obtus) qui occupe la partie ouest de la tourbière.

Cet habitat possède une très forte valeur biologique due à la présence du *Liparis* de Loesel et de 7 espèces végétales, protégées à l’échelle régionale.

Marais calcaire à Cladium mariscus et Carex davalliana (7210) * Habitat prioritaire

La cladiaie est un groupement quasiment monospécifique qui se développe sur les tourbes ou les tufs au détriment des groupements pionniers (*Schoenaie* notamment). Cet habitat occupe la moitié nord-est de la tourbière (0,80 ha).

La Marisque (*Cladium mariscus*) qui forme des tapis denses de 1,5 m de hauteur est l’espèce végétale caractéristique de ce groupement. Cette espèce est protégée en Lorraine.

Prairies à Molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)

Il s'agit ici d'un type de prairie à Molinie, sur sol neutro-basique à calcaire, avec fluctuations de la nappe phréatique. Cet habitat, bien que de superficie très réduite, est relativement riche en espèces (Eu-molinion) et offre un support de reproduction pour le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), papillon d'intérêt communautaire qui pond ses œufs sous les feuilles de la Succise des près (*Succisa pratensis*).

Forêt

Forêt alluviale résiduelle (91EO)

Cet habitat boisé est normalement installé au niveau des ruisselets à eaux circulantes souvent riches en carbonates de calcium.

L'aulnaie du site ceinture la tourbière et représente une superficie de 4,1 ha. Elle est principalement bien développée le long du petit cours d'eau qui borde la tourbière dans sa partie Ouest. Ce cours d'eau était nettement plus riche (moins envasé et formant des bancs de tuf) au début du siècle.

La strate arbustive est assez pauvre et le tapis herbacé est dominé par les Laïches.

Cet habitat est particulièrement riche en espèces fongiques, l'aulne étant une essence mycorrhizée par des dizaines d'espèces dont certaines très spécialisées et rares.

Parallèlement, la biodiversité des bryophytes se révèle importante notamment pour les espèces corticales et saprologiques.

Cet habitat boisé est fréquenté par de nombreuses espèces d'oiseaux forestiers qui chassent les insectes corticales.

2.1.2.2. Caractérisation des espèces d'intérêt communautaire

Cf – Annexes cartographiques – Cartes N°6 à 10 – Cartographies de répartition des 5 espèces communautaires

Cf – Annexes Fiches – Fiches Espèces N°7 à 12

Les espèces végétales

Une espèce végétale d'intérêt communautaire (annexe II, Directive Habitat) est présente sur le site. Il s'agit d'une petite Orchidée (5 à 25 cm), de couleur verte et glabre : le **Liparis de Loesel** . Cette espèce est protégée à l'échelle nationale.

Sur le site une dizaine de pieds sont recensés, localisés en deux secteurs de la source principale :

- un premier secteur au niveau de l'émergence de la source, sur une touffe de Choin noir (*Schoenus nigricans*)
- un second secteur en limite de la ceinture d'aulne, dans la couche muscinale de l'association ouverte de la Marisque (*Cladium mariscus*).

Les espèces animales

Quatre espèces animales d'intérêt communautaire se reproduisent actuellement sur le site d'étude. Il s'agit d'une espèce de libellule : l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), de deux espèces de papillons : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et d'une espèce d'oiseau : la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Une autre espèce animale d'intérêt communautaire est également présente sur le site : le Chat sauvage (*Felis sylvestris*) qui adjoint cette zone humide à son territoire forestier.

Deux autres espèces d'intérêt communautaire étaient également présentes il y a plus de 15 ans : une espèce d'amphibien : le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) et une espèce d'oiseau : le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*).

2.1.3. Les données historiques

2.1.3.1. Évolution historique du site

L'étude palynologique du site pratiquée à partir d'un sondage dans la roselière aval du site (Pré St Grégoire) permet d'apporter des indications sur l'évolution postglaciaire du marais. Si aucune trace d'occupation humaine pré-romaine n'est avérée dans les environs immédiats du site en revanche l'analyse palynologique indique une occupation humaine pendant la période subboréale (à partir de - 4 700 ans). En fin de la période subatlantique (- 2 700 ans), une chute brutale des valeurs de l'aulne au profit des cypéracées et de Potamogeton signale une remontée du plan d'eau.

Le site de Faux en Forêt actuellement occupée par une exploitation agricole privée à 1 km au Nord de la tourbière correspond à un ancien prieuré bénédictins (X^{ème} siècle).

HUMBERT (1870) apporte d'intéressantes indications sur les interventions humaines dans la tourbière au XIX^{ème} siècle :

- cette tourbière appartenait à la commune qui a essayé dans les années 1820 de faire extraire de la tourbe. La mauvaise qualité de ce combustible l'a conduite à y renoncer.
- en 1870, certaines parties étaient louées à un agriculteur (fauchage?) et le reste abandonné à la vaine pâture.

L'analyse des photographies aériennes de 1951 et de 1967 permettent de mettre en évidence les éléments suivants :

- autour de la tourbière, aucune ceinture d'aulnes n'est visible en 1950, cependant les berges du fossé de ceinture doivent être plantées d'aulnes (fin liseré sur la photo). Cette ceinture d'aulnes est bien visible en 1967 où elle occupe environ les 2/3 de l'aulnaie actuelle
- le pré la cane et le pré le coq sont apparemment entretenus par fauchage en 1950 et 1967,
- le pré St Grégoire et le Pré le Pâté sont déjà enrichis en 1950, et il est possible que certaines parties aient été cultivées au XIX^{ème}.

Les descriptions botaniques successives nous permettent de montrer la dynamique de certains habitats :

- stades pionniers sur tuf, cités comme présents en partie Sud de la tourbière avec notamment *Eleocharis quinqueflora* et *Potamogeton pusillus*, apparemment disparues dès le début du siècle,
- en 1904 , A. Friren indique que la tourbière en dehors de sa frange Sud, possède un sol sec et résistant (tuf) comportant des tranchées et des excavations (tentatives d'exploitation de tourbe). L'auteur mentionne également que le fossé Sud coule par endroits sur des bancs de tuf mis à jour. Enfin l'auteur indique l'absence de Sphaignes dans la tourbière.
- vers 1906, Zimmermann fait état d'une raréfaction de *Cladium mariscus* dont il considère les peuplements envahis par *Phragmites australis*.
- la première mention de Sphaignes est donnée par Duvigneaud et Parent (1982), qui émettent l'hypothèse d'une évolution possible vers une tourbière ombrogène. Sont notées en 1991 (C.S.L. 1992) : 2 espèces neutrophiles (*Sphagnum squarrosum* et *S. fimbriatum*). L'expertise

de 1999 (Conservatoire Botanique de Nancy – T. Mahevas) a montré que 3 nouvelles espèces de Sphagnum ont colonisé quelques secteurs de la Joncaie : Sphagnum palustre, S. teres et S. subnitens (espèce franchement acidiphile). D'autre part, les muscinées les plus caractéristiques des stades aquatiques carbonatées n'ont pas été retrouvées attestant d'une fermeture de vasques ou ruisselets tufeux.

- la disparition depuis une vingtaine d'années de certaines plantes des stades ouverts de la tourbière (Triglochin palustre, Blysmus compressus) ou la régression de certaines espèces comme Epipactis palustris, Oenanthe lachenalii et Samolus valerandii montrent une tendance à la fermeture des habitats pionniers par dominance du Phragmites, du Juncus subnodulosus et le recouvrement des sphaignes,

- enfin l'apparition de Thelypteris palustris (découverte en 1984) indique le terme forestier de cette évolution. Cette fougère très rare en Lorraine est une espèce protégée.

2.1.4. Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires

2.1.4.1. Inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.)

Cf – Annexes cartographiques – Cartes N°11 – Cartographies de la zone ZNIEFF et de la zone ENR

Au début des années 1980, l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. a été initié par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif la constitution d'un outil de connaissance permanent des milieux naturels français dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées. Ce travail, réalisé à l'échelle régionale par des scientifiques locaux, est disponible au sein de chaque DIREN. Deux types de Z.N.I.E.F.F. sont définies en fonction des superficies : Z.N.I.E.F.F. de type I (secteurs de superficie en général limitée à intérêt biologique remarquable) ou de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes).

Une partie du secteur d'étude (20 ha) a été inscrit en Z.N.I.E.F.F. de type I en 1982 (Fiche 0012/0007, BEGUIN D. et DUVAL T., 1981).

2.1.4.2. Inventaire des Espaces Naturels Sensibles des départements (E.N.S.)

Le site a été retenu comme prioritaire par l'inventaire sur la protection des Espaces Naturels Sensibles de la Moselle et fait l'objet d'une fiche descriptive spécifique : fiche n°57/130 (Conseil Général de la Moselle – Conservatoire des Sites Lorrains, avril 1992)

2.1.4.3. Inventaire des Espaces Naturels Remarquables (ENR)

Cf – Annexes cartographiques – Cartes N°11 – Cartographies de la zone ZNIEFF et de la zone ENR

Afin de faciliter l'information des élus locaux sur les espaces naturels, un porté à connaissance a été décidé par la région Lorraine, l'État et les quatre départements lorrains. Dans le cadre de cette étude, une synthèse a été réalisée à partir des inventaires existants

(ENS, ZNIEFF) : elle a permis la rédaction de fiches de synthèses décrivant les Espaces Naturels Remarquables. Le site du marais de Vittoncourt a fait l'objet d'une fiche.

2.1.4.4. Réseau Natura 2000

Cf – Annexes cartographiques – Cartes N°12 – Cartographie des périmètres ZPS et ZSC

Au regard de ses qualités biologiques remarquables, notamment en ce qui concerne les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire, le secteur d'étude a été proposé pour inscription au titre des Zones Spéciales de Conservation du futur réseau Natura 2000, conformément à la Directive européenne n°92-43 du 21 mai 1992 (Directive « Habitats ») Le site comprend une Zone de Protection Spéciale conformément à la Directive européenne n°79-409 du 02 avril 1979 (Directive « Oiseaux »). Cette ZPS a été désignée le 25 janvier 1990 à la suite de la réalisation d'un programme LIFE zones humides de Lorraine par le Conservatoire des Sites Lorrains.

2.1.4.5. Protection réglementaire

Cf – Annexes cartographiques – Cartes N°13 – Cartographie du périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Biotope

L'Arrêté de Protection de Biotope (A.P.B.)

En application de la Loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, un A.P.B. fixant les mesures de protection du biotope constitué par les marais et la tourbière de Vittoncourt a été pris le 25/09/1990 (AP. N° 90AG/2-456). La réglementation édictée par ces mesures de protection concerne le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent.

2.2. Inventaire et description des activités humaines

2.2.1. Les activités économiques

2.2.1.1. Population

La commune de Vittoncourt possède un ban communal de 951 hectares. La population recensée en 1999 est de 283 habitants, soit une stabilité par rapport au recensement de 1990 (282 habitants). A noter que depuis 1975, la commune de Vittoncourt a augmenté de 30 habitants. Cette population d'implantation récente est liée au bassin d'emploi de Rémyilly-Faulquemont-Metz.

2.2.1.2. L'agriculture

D'après les données du Recensement Agricole de 1990, la commune de Vittoncourt comporte 8 exploitations agricoles pour l'ensemble du ban communal de 951 hectares. La Superficie Agricole Utile est de 322 hectares pour une superficie en herbe de 112 hectares et une superficie en terres labourables de 210 hectares. Un tiers des terres labourables sont des parcelles drainées (72hectares en 1988). Le nombre de bovins sur le ban communal est alors évalué à 161 unités.

Quatre exploitants agricoles sont concernés par le site Natura 2000, soit en tant que propriétaires/exploitants, soit en tant qu'exploitant. Les superficies concernées sont relativement faibles en regard de la taille des exploitations, restant inférieures à 10hectares.

E. NICOLAS

Parcelle	Superficie cadastrale (en ha)	Superficie incluse dans le site N 2000 (en ha)	Statut d'exploitation de la parcelle	Occupation du sol
Grand Breuil				
S20 P27	5,65	5,65	Propriétaire/Exploitant	Pâturage bovin
S20 P28	2,04	2,04	Exploitant	Jachère fauchée
S20 P29	1,35	1,35	Exploitant	Jachère fauchée

Superficie en zone Natura 2000 9,04

V. HORY

Parcelle	Superficie cadastrale (en ha)	Superficie incluse dans le site N 2000 (en ha)	Statut d'exploitation de la parcelle	Occupation du sol
S20 P22	11,66	5,75	Exploitant	Culture
S20 P21	7,97	1,4	Exploitant	Culture
S27 P37	1,5	1,5	Exploitant	Culture

Superficie en zone Natura 2000 8,65

Y. ISLER

Parcelle	Superficie cadastrale (en ha)	Superficie incluse dans le site N 2000 (en ha)	Statut d'exploitation de la parcelle	Occupation du sol
S27 P24	1,1	1,1	Propriétaire/exploitant	Prairies/Friches

Superficie en zone Natura 2000 1,1

M. GROSMANGIN

Parcelle	Superficie cadastrale (en ha)	Superficie incluse dans le site N 2000 (en ha)	Statut d'exploitation de la parcelle	Occupation du sol
S27 P23	10,25	3,83	Exploitant	Cultures

Superficie en zone Natura 2000 3,83

2.2.1.3. La chasse

La zone Natura 2000 est concernée par 2 lots de chasse (lot N°1 de 350hectares et lot N°2 de 339 ha) qui sont tous 2 chassés par le même adjudicataire (Jean-Marie Nicolas à Adaincourt). De 6 à 10 partenaires de chasse sont associés. La chasse est pratiquée à l'affût et par battues (4 battues par an et par lot). Les dégâts de gibier sont relativement importants sur le secteur de Vittoncourt et les communes limitrophes. D'après les données du comité départemental de la chasse et de la faune sauvage, aucune prédation de nuisibles n'a été noté en 1998 et 1999 et aucun piégeage n'est réalisé.

2.2.2. Programmes collectifs et interventions publiques

2.2.2.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.)

Elaboré en application de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le S.D.A.G.E. détermine, à l'échelle du Bassin Rhin-Meuse, les orientations en matière de gestion de l'eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il constitue également un instrument juridique dont la mise en œuvre doit s'appuyer sur les mesures réglementaires existantes.

La préservation des zones humides remarquables constitue un des objectifs fondamentaux du SDAGE dans le cadre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine « Eau ».

Le site du marais de Vittoncourt a été répertorié comme « zone humide d'intérêt écologique exceptionnel national » et classé parmi les zones prioritaires de protection au niveau du Bassin Rhin-Meuse. En conséquence, les mesures liées à une meilleure connaissance et à la préservation des zones humides, telles que mentionnées dans le document principal du S.D.A.G.E s'appliquent à cette zone.

2.2.2.2. Documents d'Urbanisme

La commune de Vittoncourt ne possède pas de Plan d'Occupation du Sol, mais elle est incluse dans un M.A.R.N.U. (Modalité d'Application des Règles Nationales d'Urbanisme) validé le 24/10/96.

2.2.2.3. Gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains

Le plan de gestion biologique

Dans le cadre du bail rural signé entre la commune de Vittoncourt et le Conservatoire des Sites Lorrains, un plan de gestion biologique a été établi sur le site, en 1996, pour une durée de 5 ans. Les conclusions du Document d'Objectifs validé par le Comité de Pilotage seront intégrées lors de la révision du plan de gestion.

3. TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

3.1. Hiérachisation des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire : méthode générale

La hiérarchisation des habitats communautaires et des espèces se doit d'être un préalable à la définition des enjeux en terme de conservation et d'actions. A cette fin, une méthodologie a été définie en s'appuyant sur celle qui fut utilisée par le Conservatoire des Sites Lorrains lors de la réalisation des inventaires d'espaces naturels sensibles pour les départements 54, 55 et 88 (C.S.L. 1993, C.S.L. 1995).

Cette méthode de bioévaluation fut développée pour les sites naturels sur la base de 8 critères d'ordre biologique et écologique classiquement utilisés par la communauté scientifique internationale et conseillés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (G. Barnaud, 1991). A ces critères sont attribués 4 niveaux de valeur représentés par 1 à 4 astérix (*) dans le sens croissant du niveau d'intérêt. Le cumul du nombre d'étoiles pour l'ensemble des critères permet alors de définir un niveau de valeur générale (dans le cas de la bioévaluation des sites naturels trois niveaux de valeurs furent utilisés en Lorraine : Local, Régional et National). Bien que présentant des limites de validité scientifique sensu-stricto, cette méthode et les applications qui en furent faites, ont été validées par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains.

Reprenant le principe de cette méthode de bioévaluation, une méthode particulière fut adaptée pour procéder à la bioévaluation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000 de Vittoncourt.

3.2. Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

3.2.1. Méthodologie de hiérarchisation des habitats

Pour les 6 habitats d'intérêt communautaire, 5 critères de bioévaluation sont utilisés :

- **l'intérêt floristique et ou faunistique de l'habitat**

Ce critère tient compte de la présence d'espèces végétales ou animales à grande valeur biologique c'est à dire, des espèces inscrites sur les Livres Rouges (Listes officielles des espèces menacées) et des espèces bénéficiant du statut d'espèces protégées au titre de la Loi Française sur la protection de la Nature de 1976 ou au titre de conventions internationales ratifiées par la France, ou au titre des Directives Oiseaux et Habitats,

- **la rareté et l'originalité de l'habitat pour la Lorraine et la France**

Le critère de rareté s'appuie le nombre de sites lorrains comportant le type d'habitat et sur une connaissance globale de sa présence en France. Le critère d'originalité fait référence à la spécificité des conditions écologiques ou biologiques d'un type d'habitat (ainsi pour la Lorraine, les types d'habitats les plus originaux sont les habitats halophiles continentaux naturels des vallées de la Seille et de la Nied, sites uniques pour la France).

- **la typicité et représentativité de l'habitat**

La typicité et la représentativité d'un habitat exprime son degré d'expression et de conservation par rapport à l'état optimal connu pour cet habitat en région Lorraine et plus généralement à travers la bibliographie nationale.

- **la superficie de l'habitat**

Ce critère de superficie est évalué par rapport aux superficies connues à l'échelle départementale, régionale et nationale pour le type d'habitat concerné.

- **la fragilité naturelle de l'habitat**

Ce critère fait référence aux conséquences de l'évolution naturelle ou spontanée sur l'habitat, en matière de dégradation soit par concurrence d'autres habitats (colonisation par des plantes herbacées hautes, par des arbustes ou par des arbres), soit par conséquences d'actions anthropiques (plantations, travaux hydrauliques, travaux agricoles...).

3.2.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats

Cf – Annexes tableaux – Tableau N°2 – Evaluation et hiérarchisation des habitats

Tableau synthétique des résultats de la hiérarchisation

Code EUR 15	Habitats	Evaluation globale	Niveau de priorité
*7220	Sources tufeuses (Cratoneurion)	14	1
*7210	Marais à <i>Cladium mariscus</i>	15	1
7230	Tourbière basse alcaline	16	1
6410	Molinaie sur sol calcaire	11	2
3140	Végétation des eaux calcaires	10	2
91E0	Aulnaie de ceinture	8	3

** Habitats prioritaires à la Directive Habitats*

Il apparaît clairement que les habitats de la tourbière notamment les stades pionniers forment la priorité absolue en matière de conservation des habitats. Au second rang se placent la prairie à molinaie et végétation des eaux calcaires (Characées). Enfin l'aulnaie de ceinture de la tourbière ne figure qu'au troisième rang, ne constituant pas un habitat d'une grande rareté en Lorraine.

3.3. Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

3.3.1. Méthodologie de hiérarchisation des espèces

A l'instar des habitats, une priorité doit être définie parmi les espèces d'intérêt communautaire afin de hiérarchiser les objectifs de conservation et les actions y afférentes.

Cinq critères ont été retenus pour éclairer une telle évaluation :

- **la rareté absolue de l'espèce en Lorraine et en France,**

Ce critère mesurable s'appuie sur le nombre de stations connues en Lorraine et en France. Ainsi pour le Liparis de Loesell, seulement 3 stations sont présentes en Lorraine cependant qu'environ cinquante stations sont répertoriées en France.

- **l'exigence de l'espèce en terme d'habitat en Lorraine et en France,**

Ce critère fait référence au(x) type(s) d'habitat(s) où l'espèce se développe. Soit l'espèce est très exigeante et ne croît que dans 1 à 2 types d'habitat qui peuvent ou non être rares et à un stade de typicité élevé. Soit l'espèce est peu exigeante et pourra occuper plusieurs types d'habitats communs.

- **la stabilité de la population sur le site,**

Ce critère est illustré par la présence de l'espèce depuis plusieurs décennies, voir siècles (sous réserve d'inventaires historiques fiables).

- **les effectifs de la population sur le site**

Au delà de la stabilité dans le temps de la population, les effectifs actuels sont aussi un critère de capacité de conservation de l'espèce dans le site. De forts effectifs sont un atout cependant que quelques individus peuvent se révéler insuffisants pour garantir la survie de l'espèce (seuils différents selon les espèces).

- **la représentativité du site pour cette espèce.**

Ce critère explicite l'importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce tant en Lorraine qu'en France. Cette appréciation est liée à la stabilité de la population, aux effectifs actuels, au degré de conservation de son ou ses habitats dans le site.

3.3.2. Résultats de la hiérarchisation des espèces

Cf – Annexes tableaux – Tableau N°3 – Evaluation et hiérarchisation des espèces

Code Natura 2000	Nom vernaculaire des Espèces	Evaluation globale	Niveau de priorité
1903	Liparis de loesell	16	1
1044	Agrion de mercure	10	2
A081	Busard des roseaux	10	2
1065	Damier de la Succise	8	3
1060	Cuivré des marais	8	3
A340	Pie grièche écorcheur	8	3

Ce tableau synthétique montre également trois groupes de priorité. A l'évidence, le *Liparis de loesell* se confirme comme l'espèce constituant l'objectif prioritaire. Puis deux espèces animales typiques des zones humides forment un second groupe de priorité, l'*Agrion de mercure*, libellule qui affectionne les petits cours d'eau calcaires, et le *Busard des roseaux*, rapace nichant soit en roselière de marais ou d'étangs. Enfin, trois espèces plus largement inféodées aux prairies humides, alluviales voire même aux pelouses calcaires, forment le dernier groupe : le *Damier de la Succise*, le *Lycène dispar* et la *Pie Grièche écorcheur*.

3.4. Menaces et Enjeux

3.4.1. Menaces et enjeux concernant les habitats

Cf – Annexes Tableaux – Tableau N°4 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les habitats

Cf – Schéma N°1 – Hiérarchisation des menaces concernant les Habitats

Les menaces pesant sur les habitats communautaires de Vittoncourt sont de nature très variée, soit de type hydraulique avec au premier rang, le débit des sources artésiennes, soit liée à l'évolution naturelle des successions végétales, soit encore de nature pathologique.

A noter que l'ensemble des habitats ainsi que le site d'une façon générale est soumis aux phénomènes de pollution générale notamment aux dépôts de substance eutrophisante par les précipitations. Il est reconnu que les pluies apportent au sol en Lorraine de l'ordre de 15 à 20 unités d'azote par an. Cet apport constitue une menace pour les habitats qui exigent de très faibles doses d'azote notamment pour ceux de la tourbière (*Cratoneurion*).

Pour chaque habitat, les différentes menaces sont représentées par le schéma ci-après. Pour chaque habitat, l'intensité de la menace est précisée par trois niveaux : forte (flèche rouge), moyenne (flèche bleue) ou faible (flèche verte).

Cette intensité de menace par habitat est évaluée sur la base de trois critères :

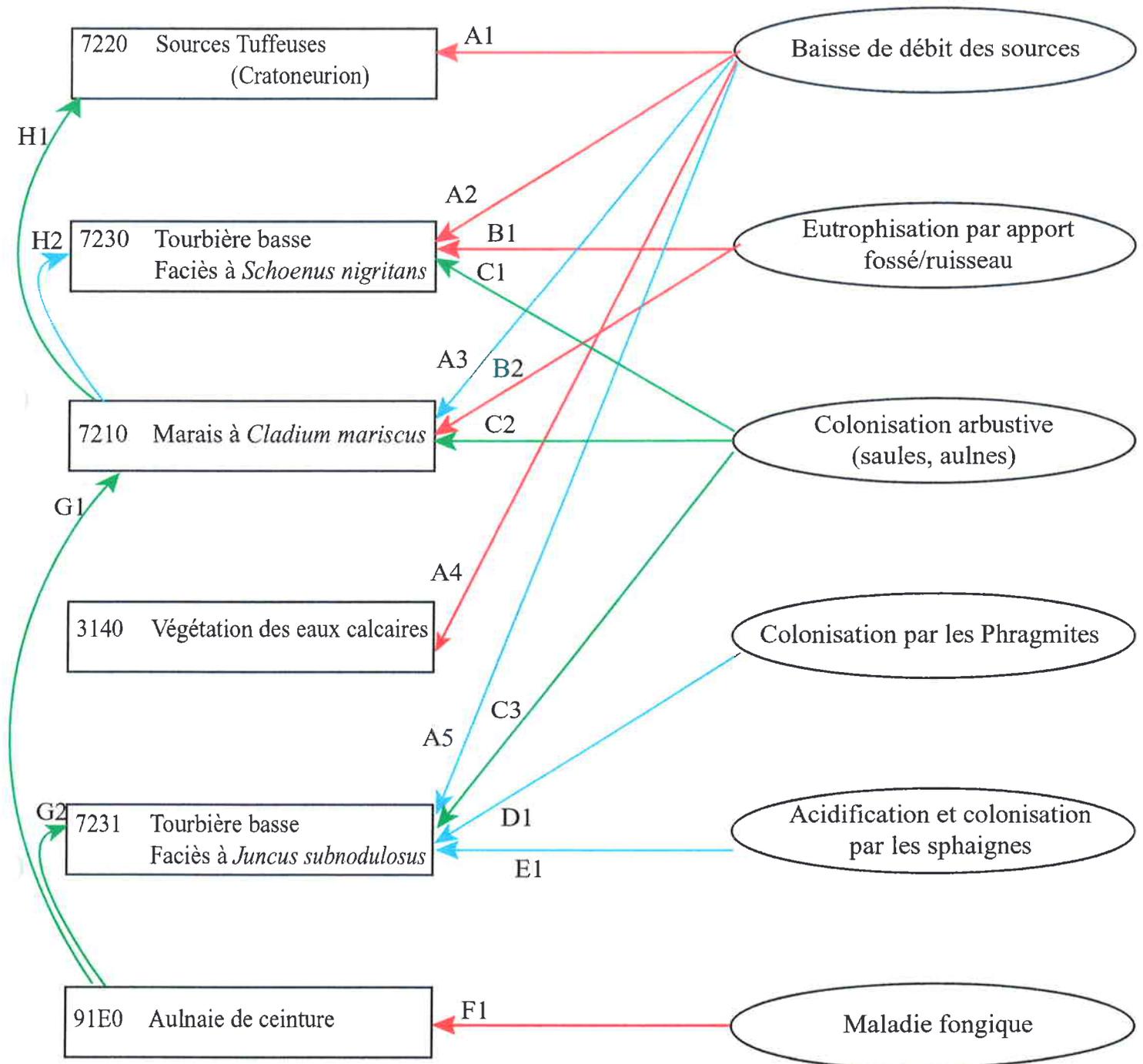
- la vitesse de la dégradation engendrée (rapide ou lente),
- les conséquences sur l'habitat en terme de dégradation (importante ou faible)
- la capacité à contrer ou contrôler la dégradation par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

L'évaluation de l'intensité des menaces portant sur les habitats montre que la principale menace réside dans la baisse de débit des sources artésiennes qui alimentent toute la tourbière. Liées à des phénomènes hydrogéologiques non définis actuellement, ces sources artésiennes semblent avoir marqué des variations de débit relativement importantes dans les dernières décennies. L'impact de tout projet hydraulique touchant ce système artésien ne pourra être apprécié correctement qu'avec la compréhension du fonctionnement hydrogéologique.

De même, l'apport de substances eutrophisantes pourrait induire des dégradations fortes sur la cladiaie notamment, dégradations qui ne peuvent pas être contrôlées ultérieurement.

Pour les autres types de menaces et hormis celle portant sur l'aulne (maladie fongique), il convient de constater que par le biais d'une gestion adaptée, elles peuvent être contrôlées voire totalement contrées. Ces menaces souvent liées à la dynamique spontanée de la végétation impliquent donc la réalisation annuelle de travaux spécifiques de fauche.

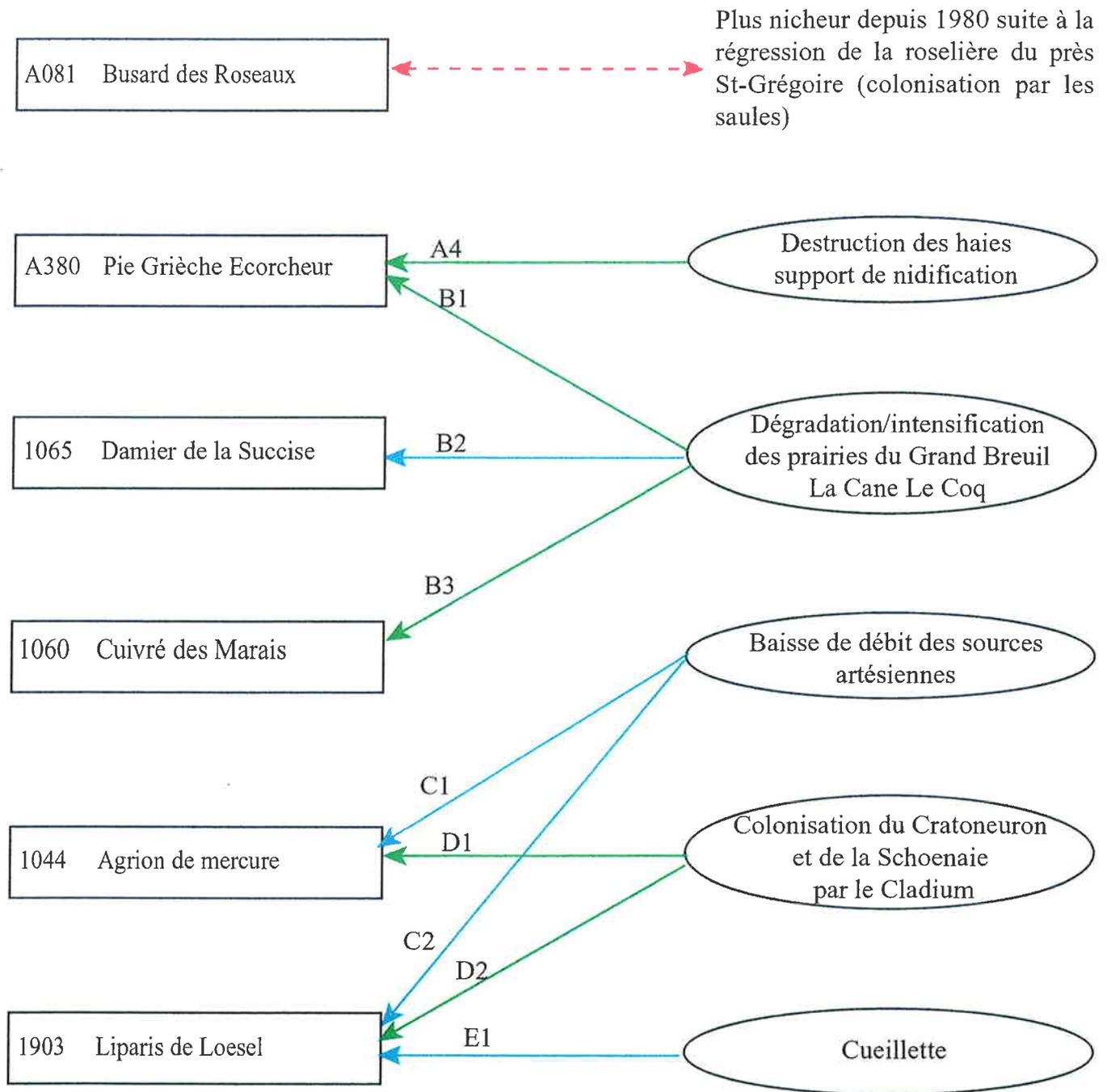
Schéma n°1 - Hiérarchisation des menaces concernant les habitats



Intensité de la menace
(cf. Tableau n°4 - Evaluation des menaces pesant sur les habitats)

- **Forte**
- **Moyenne**
- **Faible**

Schéma n°2 - Hiérarchisation des menaces concernant les espèces



Intensité de la menace
(cf. Tableau n°5 - Evaluation des menaces pesant sur les habitats)

→ **Forte**

→ **Moyenne**

→ **Faible**

3.4.2. Menaces et enjeux concernant les espèces

Cf – Annexes Tableaux – Tableau N°5 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les espèces
Cf – Schéma N°2 – Hiérarchisation des menaces concernant les Espèces

Les menaces pesant sur les espèces communautaires correspondent majoritairement à la dégradation de la zone de reproduction et à celle plus large de la zone d'alimentation (pour les espèces animales à large territoire).

Pour chaque espèce, les différentes menaces sont représentées par le schéma ci-dessous. Pour chaque menace par espèce, l'intensité de la menace est précisée par trois niveaux : forte (flèche rouge), moyenne (flèche bleue) ou faible (flèche verte).

Cette intensité de menace par espèce est évaluée sur la base de trois critères :

- l'imminence de la menace (rapide ou lente),
- les conséquences sur la survie de l'espèce (importante ou faible)
- la capacité à compenser par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

Cette analyse des menaces pesant sur les espèces montre que c'est avant tout par la disparition ou la dégradation de leurs habitats que sont menacées les espèces d'intérêt communautaires.

3.5. Conclusions

A l'issue de l'analyse de la hiérarchisation des habitats et des espèces ainsi que des menaces, il ressort clairement que :

- 3 habitats de la tourbière alcaline (Sources tufeuses, Tourbière basse alcaline et Marais à *Cladium mariscus*) ainsi qu'une espèce végétale liée à 2 de ces habitats prioritaires, le *Liparis de Loesell* figurent comme prioritaires à conserver,
- la menace principale de dégradation de cette espèce et de ces habitats (ainsi que pour d'autres habitats et espèces venant en seconde priorité) réside dans la baisse du débit des sources artésiennes alimentant la tourbière. En conséquence une attention particulière doit être portée pour garantir le bon fonctionnement hydraulique de la tourbière.
- l'absence de gestion adaptée des différents habitats de la tourbière engendrerait rapidement une forte perte de valeur biologique. Ceci implique la réalisation annuelle de programme de travaux.
- la dégradation de la qualité des prairies de l'ensemble, Grand Breuil, La Cane et Le Coq entraînerait la perte d'espèces communautaires,
- l'impact du milieu environnant sur le site est notoirement de nature hydraulique mais s'exprime également en terme de pratiques agricoles, sachant qu'un environnement prairial de qualité constitue une garantie sur l'apport de substances utilisées en cultures (engrais, phytocides, insecticides...). Un environnement de qualité est le garant d'une biodiversité que seul le site protégé sensu stricto ne peut sauvegarder.

La définition des propositions s'appuiera donc sur la nécessité de raisonner à trois échelles spatiales distinctes :

- **l'habitat ou l'espèce** (plus précisément l'habitat de l'espèce) dont la conservation de chacun implique des propositions spécifiques,
- **la tourbière** avec son ensemble d'habitats et d'espèces dont la conservation repose sur des objectifs communs de nature hydraulique,
- **l'ensemble du site**, avec des problématiques communes aux espèces et habitats, tel le fonctionnement hydraulique et l'ensemble prairial du Grand Breuil, La Cane et Le Coq.

4. QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS

4.1. Définition des objectifs de gestion

4.1.1. Objectifs de gestion par habitat

Cf – Annexes tableaux – Tableau N°6 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats

Le tableau suivant synthétise les objectifs de gestion pour chaque habitat tel que défini dans les fiches descriptives d'habitats ainsi que dans le tableau N°6.

Habitats communautaires	Code Corine-biotopes	Code EUR 15	Objectifs à long terme
Tourbières basses alcalines	54.2	7230	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conserver et favoriser l'expression du <i>Schoenetosum nigricantis</i> ➤ Restaurer le <i>Juncetum subnodulus</i> envahi par les <i>Phragmites</i> et les <i>Sphagnum</i>
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	53.3	*7210	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre l'expression maximale de la <i>Cladiaie</i> dans les parties nord et sud de la tourbière
Sources pétrifiantes avec formation de Tuf (<i>Cratoneurion</i>)	54.12	7220	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir l'expression spatiale du <i>Cratoneurion</i> ➤ Favoriser l'expression des associations bryologiques aquatiques
Végétation benthique à <i>Characées</i>	2212	3140	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir les superficies actuellement occupées par cet habitat.
Forêt alluviale résiduelle	44.911 44.921	91 E0	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la conservation de l'aulnaie dans son aire de répartition actuelle (stopper son extension sur la tourbière).
Prairie à <i>Molinie</i> sur sol calcaire	37.311	6410	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir cet habitat relictuel

4.1.2. Objectifs de gestion par espèces

Cf – Annexes tableaux – Tableau N°7 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Espèces

Espèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme
Liparis de loesell	1903	➤ Restaurer une population viable
Agrion de mercure	1044	➤ Assurer la conservation d'une population optimale
Damier de la Succise	1065	➤ Assurer la conservation de la population
Cuivré des marais	1060	➤ Assurer la conservation de la population
Busard des roseaux	A081	➤ Favoriser le retour d'un couple nicheur
Pie Grièche écorcheur	A340	➤ Assurer la pérennité du ou des couples nicheurs

4.1.3. Objectifs de gestion par thème

4.1.3.1. Objectifs TOURBIERE

1. Contrôler la qualité et le débit des sources artésiennes d'alimentation de la tourbière
2. Préserver la tourbière des apports externes d'eau polluante (apports d'engrais ou pesticides)
3. Contenir la colonisation arbustive (saules, aulnes et bouleaux).

4.1.3.2. Objectifs SITE

1. Assurer le bon fonctionnement hydraulique de l'ensemble du site
2. Assurer la conservation des habitats et des espèces prioritaires de la tourbière
3. Assurer la préservation des espèces communautaires liées aux prairies humides du site
4. Préserver la diversité des habitats et des espèces de l'ensemble du site
5. Préserver le site de toute dégradation tel que spécifié dans l'Arrêté Préfectoral de Biotope

4.1.3.3. Objectifs AGRICULTURE

1. Favoriser l'entretien extensif des prairies humides du site par la mise en œuvre de Contrats Natura 2000 (Pré le Coq) et de Contrats Territoriaux d'Exploitation (Pré La Cane et Prairies du Grand Breuil)
2. Favoriser le retour à l'herbe sur les cultures riveraines notamment par la mise en œuvre de Contrat Territoriaux d'Exploitation

4.1.3.4. Objectifs PEDAGOGIE et TOURISME

1. Sensibilisation au patrimoine naturel

Sensibiliser le public local à la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 par la réalisation d'animations pédagogiques auprès de scolaires et de groupes d'adultes de la commune de Vittoncourt et des communes riveraines.

2. Activités touristiques

Limiter l'impact sur les habitats et les espèces en :

- informant le public par la pose de 3 bornes signalétiques aux accès principaux,
- étudiant les potentialités du site à un projet de type touristique en réalisant une étude de faisabilité sur un tel aménagement .

4.2. Proposition des opérations

Considérant les 3 niveaux d'intérêt des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et considérant les 3 niveaux de menaces les concernant, toutes les opérations proposées sont dotées d'un niveau de priorité :

1 – Indispensable

2 – Nécessaire

3 – Souhaitable.

Cette hiérarchisation des priorités des opérations permettra d'affecter au mieux les enveloppes budgétaires allouées afin de garantir au mieux la conservation des habitats et des espèces .

4.2.1. Proposition d'opérations pour la Tourbière

Cf – Tableau N°6 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats

HA00 - Etude hydrogéologique et hydraulique du fonctionnement de la tourbière et de l'ensemble du site

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : Bureaux d'études spécialisés en hydrogéologie et en hydraulique

Descriptif : Cette étude comporte 2 volets :

- le premier hydrogéologique qui vise à déterminer l'origine géologique et le mode de fonctionnement des sources alimentant la tourbière ainsi qu'à identifier celle des sources récentes du Pré La Cane et du Grand Breuil.
- Le second hydraulique qui vise à mettre en évidence le fonctionnement global du site, notamment du Ruisseau de Faux, de la tourbière et des fossés reliant les 2 ruisseaux.

Etude hydrogéologique : La détermination du fonctionnement hydrogéologique du système de la tourbière sera complété dans la mesure du possible, par une évaluation des débits et de leurs variations annuelles. Des analyses physico-chimiques seront conduites sur les 5 sources identifiées et au niveau des apports plus diffus de la tourbière.

Etude hydraulique : La détermination du débit des ruisseaux et des fossés sera effectuée avec une analyse des relations entre ces ruisseaux et fossés.

Evaluation du coût et année(s) de programmation : Devis en attente

Etude hydrogéologique : 2001 – 47500 Fr hors taxe sur devis ANTEA

Etude hydraulique : 2001 – 32500 Fr hors taxe sur devis ANTEA

HA01 - Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 pour la préservation de la source artésienne du Grand Breuil et à terme acquisition de cette parcelle par le C.S.L.

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : DIREN Lorraine et C.S.L.

Descriptif : cette opération comporte 2 volets :

- 1 - l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat entre l'Etat et l'exploitant de la prairie du Grand Breuil afin de conserver les sources artésiennes,
- 2 - l'acquisition de la parcelle par le C.S.L. via un échange entre la Commune, le C.S.L. et M. LANG après acquisition de terrain par le C.S.L. via la SAFER Lorraine.

-

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

- 1 - La DIREN Lorraine avec l'appui de la Chambre d'Agriculture a évalué un contrat Natura 2000 à hauteur de 9300 Frs/an
- 2 – acquisition de la parcelle 27 soit 4,6 ha, soit prix de vente plus frais SAFER et frais notariés et frais de Géomètre (division parcellaire de la parcelle communale) soit environ 150 000 F.

HA02 – Ruisseau de la tourbière : enlèvement des embâcles et coupe des arbres menaçant de tomber et si nécessaire curage des zones envasées (en partie amont soit à l'Est de la tourbière)

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Elagage et coupe des saules au dessus du ruisseau. Enlèvement des embâcles.

Curage des dépôts de vases entravant le bon écoulement.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2003. 8 journées de tronçonnage (8000 F)

4.2.2. Proposition d'opérations pour l'ensemble du Site

Cf Tableau N°6 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats

HA03- Mettre en œuvre un suivi piézométrique dans la tourbière et dans les zones environnantes

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Fabrication et pose de tube PVC perforés soit 4 piézomètres dans la tourbière et 6 autres répartis dans le site

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Mise en place à 250 Frs pièce soit 2500 F et relevés des niveaux tous les 3 mois, soit 4000F/an

Soit en 2002 : 6500 F d'installation et relevés des résultats

Soit en 2004 et 2006 : 4000 F de relevés

HA04 – Ruisseau de Faux : enlèvement des embâcles et élagage/coupe des arbres menaçant de tomber

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Elagage et coupe des saules au dessus du ruisseau. Enlèvement des embâcles. Curage des dépôts de vases entravant le bon écoulement.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2002. 15 journées de tronçonnage 12000 F

HA05 - Veiller au respect du cahier des charges de vidange de l'étang de Faux

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : DDAF

Descriptif : Contrôle administratif et vérification sur le terrain

Evaluation du coût et année(s) de programmation : contrôle annuel sans coût

HA06 - Effectuer un suivi du projet de drainage des parcelles des Grandes Portions (émissaire placé en aval du passage busé).

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : DDAF/Chambre d'Agriculture

Descriptif : Vérification sur le terrain

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Après travaux 2000 sur fonctionnement 2001 et 2002

HA07 - Faire une campagne d'analyses physico-chimiques et une évaluation biologique (macro-invertébrés)

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : EBSE (Ecotoxicité, Biodiversité et Santé Environnementale) Laboratoire de Démoécologie Université de METZ

Descriptif :

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

2002 – Devis élaboré par Philippe USSEGLIO et Jean Nicolas BEISEL de l'EPSE (Equipe de Démoécologie) FAC des Sciences de METZ.

Sur 2 stations situées en amont et aval du site sur le site Natura 2000 et sur le ruisseau de Chanville et sur le Ruisseau de la Tourbière, réalisation de 3 campagnes de prélèvements de la micro-faune aquatique selon 4 méthode de collecte/piégeage. Analyse des 12 campagnes et rédaction d'un rapport de synthèse. Coût total 42075 F

HA08 – Assurer l'application de la réglementation de l'Arrêté Préfectoral de Biotope

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : Ensemble des agents assermentés de l'ONF, ONC, CSP et Gendarmerie

Descriptif : Intégration de la surveillance du site dans les missions usuelles de ces agents.

4.2.3. Proposition d'opérations pour les Habitats

Cf Tableau N°6 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats

HA1a - Fauche des zones de sources à Cratoneuron

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Fauche biennale manuelle à la débroussailleuse en période hivernale en alternant les secteurs en années paires et impaires. Après coupe, les produits de fauche sont ramassés et exportés et mi en tas en bordure de la tourbière.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001, 2003 et 2005 – 1195 F

En 2002, 2004 et 2006 – 983 F

HA1b - Effectuer une fauche de type jardinée de la tourbière à Choin noir

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Fauche biennale manuelle à la débroussailleuse en évitant de couper les touffes de Choin noir, en période hivernale en alternant les secteurs en années paire et impaire. Après coupe, les produits de fauche sont ramassés et exportés par mise en tas en bordure de la tourbière.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001, 2003 et 2005 – 3004 F

En 2002, 2004 et 2006 – 1830 F

HA2 - Creuser une rigole tufeuse en aval de la source principale

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Creusement d'une rigole de 5 m de long pour 1 m de large présentant une profondeur augmentant progressivement sur la longueur de 10 à 40 cm. Enlèvement des produits de déblais et mis en tas sous l'aulnaie.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001 : 3 journées de manutention, soit 3600F.

HA3a - Poursuivre les inventaires bryologiques avec recherche de Drepanocladus vernicosus (espèce Directives Habitats)

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : Conservatoire Botanique de Nancy

Descriptif : Inventaire de bryophytes de la tourbière (poursuite du travail de 2000)

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Année 2001 : 15.000 F (4 jours)

HA3b - Assurer le suivi scientifique de l'expérimentation de création de rigole tufeuse

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : Conservatoire Botanique de Nancy

Descriptif : Etablissement d'une cartographie annuelle des bryophytes recolonisant la rigole

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2002 et 2003 et 2005, 7200 F (2 jours/an)

HA4 - Surveillance de l'état des cladiaies denses

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Passage par quadrillage dans la cladiaie et arrachage des arbustes trouvés

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2004 – 2000 F

HA5 - Arrachage des aulnes dans les cladiaies

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Arrachage (désouchage) des aulnes dans la cladiaie ou à défaut coupe puis fauchage manuel. Exportation des produits d'arrachage et de fauche en lisière de l'aulnaie

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001 – 10 journées de manutention au treuil ou à la houe soit 10 000F

En 2003 – 5 journées de manutention au treuil ou à la houe soit 5 000F

En 2005 – 5 journées de manutention au treuil ou à la houe soit 5 000F

HA6 - Réaliser un suivi de la structure et de la composition des cladiaies (transects permanents)

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Pose de 4 transects permanents dans les différents secteurs de cladiaies

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001 : installation et relevés de 4 transects permanents soit 5000 F

En 2003 et 2005 : relevés et analyse des résultats soit 5000 F

HA7 - Etudier la composition de la végétation à characées et cartographier sa répartition

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : EBSE (Equipe de phytoécologie)

Descriptif : Inventaires des espèces d'algues composant cette végétation et cartographie de leur répartition

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Sous-traitance :

en 2004 Labo S. Muller à voir avec Christine Peltre et Serge Muller 10.000 F.

HA8 - Réaliser une fauche biennale hivernale de la tourbière à Jonc typique

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Fauche manuelle à la motofaucheuse en alternant les secteurs tous les 2 ans. Ramassage des produits de fauche et mise en tas en lisière de la tourbière.

Note : en certains secteurs où Schoenus nigricans est présent, l'opération est notée GH8b.

En ces secteurs, le Choin noir ne sera pas fauché.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001, 2003 et 2005 : 5500 F

En 2002, 2004 et 2007 : 4261 F

HA9 - Réaliser une fauche biennale estivale de la Tourbière à Jonc envahie par le Phragmites

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Fauche hivernale manuelle à la motofaucheuse en alternant les secteurs tous les 2 ans. Ramassage des produits de fauche et mise en tas en lisière de la tourbière.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001, 2003 et 2005 : 5581 F

En 2002, 2004 et 2006 : 4303 F

HA10 - Réaliser une fauche pluriannuelle de la station à *Thelypteris palustris*

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Fauche hivernale manuelle à la motofaucheuse. Ramassage des produits de coupe et mise en tas en lisière de la tourbière

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2003 : 906 F

HA11a - Réaliser un suivi de l'évolution de la structure et de la composition des 2 associations de la tourbière basse alcaline

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Pose et relevés de 10 transects répartis dans les différents secteurs de la tourbière basse

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001 : installation et relevés de 10 transects permanents soit 12500 F

En 2003 et 2005 : relevés et analyse des résultats soit 12500 F

HA11b - Effectuer un suivi bryologique par cartographie des groupements à *Sphagnum*

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL/CBN

Descriptif : Identification des espèces et des groupements de Sphaignes et cartographie fine de leur répartition.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001 et 2006 : 5 jours soit 15000F

HA12 - Réaliser un suivi bisannuel de l'état sanitaire de 40 à 50 cépées d'aulne marquées

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Marquage de 50 cépées et descriptions de l'état sanitaire des brins tous les 2 ans afin de mesurer la vitesse du dépérissement de l'aulne et sa capacité régénérative.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001, 2003 et 2005, 3 jours soit 7500 F

HA13 - Effectuer un inventaire systématique des espèces de bryophytes dans l'aulnaie

Niveau de priorité : Souhaitable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : Conservatoire Botanique de Nancy

Conservatoire des Sites Lorrains

Octobre 2000

Document d'Objectifs du Marais de Vittoncourt

Page 31

Descriptif : prospection de l'aulnaie pour inventaire systématique des bryophytes
Evaluation du coût et année(s) de programmation :
Année 2003 : 11.000F

HA14 - En cas de dépérissement important, il pourra être nécessaire de couper les cépées pour éviter les embâcles, et favoriser la régénération

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Coupe des brins d'aulne portant atteinte à la sécurité ou créant des embâcles dans le ruisseau

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2002, 2004 et 2006 : 2 journées de tronçonnage, soit 2400 F

HA15 - Faire un suivi de la composition floristique de la molinaie

Niveau de priorité : Souhaitable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Inventaire phytosociologique et cartographie

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001, soit 1 jour pour 2500 F

4.2.4. Proposition d'opérations pour les Espèces

Cf Tableau N°7 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Espèces

ES1 – Réaliser une cartographie annuelle de tous les individus de *Liparis de Loesell*

Niveau de priorité : Prioritaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Sur la base d'un plan quadrillé au 1/1000 dénombrement et positionnement de tous les individus fleuris et non fleuris. Travail effectué chaque année.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Soit 1 jour par an 2500 F/ an

ES2 – Prospection et dénombrement des populations d'*Agrion de mercure*

Niveau de priorité : Prioritaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Prospection de l'ensemble des cours d'eau et dénombrement standardisé des sites de reproduction dans la tourbière (période mi-juin)

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Soit 2 jours par an 5000 F/an

ES3 – Dénombrement de la population de Damier de la Succise

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Dénombrement des individus volants dans la Prairie du Grand Breuil et recherche sur autres secteurs prairiaux (période mi-Mai)

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Soit 1 jour/an 2500 F/an

ES4 – Gestion biologique des prairies : Contrats Natura 2000

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : DIREN Lorraine/CSL

Descriptif :

- ES4a - Grand Breuil : maintien des jachères herbacées avec fauche annuelle (pour mémoire HA01 contrat Natura 2000 sur la partie en pâturage)
- ES4b - Pré le Coq : réalisation de travaux de restauration de la prairie par fauche et exportation puis mise en place d'une fauche annuelle par le biais d'un Contrat de Mise à Disposition SAFER entre le CSL/Exploitants avec comme cahier des charges : Fauche après le 15 juin sans apport d'engrais et maintien d'une bande refuge fauchée tous les 2 ans.

La phase de restauration est conduite sur 5 années comme suit (les fauches sont à pratiquer fin juin/début juillet) :

- en 2001 – Fauche de seconde année (MC2) sur 2 ha et Fauche de première année (MC3) sur 2 ha , soit 27000 F
- en 2002 – Fauche de troisième et seconde année (MC2) sur 4 ha, soit 18000F,
- en 2003 – Fauche de quatrième année et de troisième année (MC2) sur 4 ha , soit 18000F
- en 2004 – Fauche de quatrième année sur 2 ha (MC2), soit 9000 F et fauche par un exploitant agricole sur 2 ha
- en 2005 et 2006 – Fauche par un exploitant agricole sur 4 ha.
- ES4c - Pré La Cane : fauche annuelle par le biais d'un Contrat de Mise à Disposition SAFER entre le CSL/Exploitant avec comme cahier des charges : Fauche après le 15 juin sans apport d'engrais et maintien d'une bande refuge fauchée tous les 2 ans.

ES5 – Dénombrement de la population de Cuivré des marais

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Dénombrement des individus volants dans la Prairie du Grand Breuil et recherche sur autres secteurs prairiaux (période Août)

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Soit 1 jour/an 2500 F/an

ES6 – Entretien des cariçaies du Pré St Grégoire

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Fauchage en fin d'été tous les 4 ans

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2002 et 2006 – Fauche et exportation mécanisée sur 0.4 ha pour 3600 F

ES7 – Restauration de la roselière du Pré St Grégoire

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Actuellement l'on peut dénombrer de 80 à 100 saules répartis sur une superficie de 3 ha dont 1,3 ha densément colonisé. Coupe et Arrachage des bosquets de saules, puis mise en tas des rémanents. Les années suivantes coupes des rejets s'il y a lieu (le taux de rejet doit être très faible) et entretien de la roselière par gyrobroyage en fin d'été des phragmites tous les 2 ans.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

- En 2001 – Coupe et arrachage d'environ 30 saules pour 130 heures soit 19525 F
- En 2002 – idem plus gyrobroyage de 1 ha pour un total de 22225 F
- En 2003 – idem (soit au final environ 90 saules extraits permettant d'atteindre l'objectif en 3 années) plus gyrobroyage sur 1 Ha, pour un total de 22225 F
- En 2004 – Gyrobroyage sur 2 ha, soit 5400 ha
- En 2005 – pas d'intervention
- En 2006 – Gyrobroyage sur 2 ha, soit 5400 ha

ES8 – Inventaire annuel spécifique des oiseaux de la Directive Oiseaux

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : LPO

Descriptif : Prospections et localisation des couples reproducteurs

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Devis LPO – Octobre 2000

- 2001 – Inventaire complet de l'avifaune nicheuse diurne (7 jours de terrain et 1 journée de rédaction) soit 16125 F
- 2002, 2003, 2004 et 2005 – Contrôle des espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux (2 demi-journées par année) soit 2500 F par année
- 2006 – Bilan d'inventaire complet de l'avifaune selon méthode 2001 et synthèse de l'ensemble des données des 6 années de suivie (11 journées dont 7 de terrain) soit 19125 F

4.2.5. Proposition d'opérations « Valorisation Pédagogique »

VP1 – Animations pédagogiques auprès des scolaires et groupes d'adultes

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Pour les écoles primaires de la commune de Vittoncourt et des communes riveraines, animations de découverte sur le site par un animateur nature du CSL (soit 3 classes par an). Le problème de la sécurité des enfants lors des visites guidées implique que l'organisation de telles sorties soit faite en respectant la réglementation. La responsabilité est supportée par l'enseignant.

Réalisation d'1 sortie pour un groupe adulte.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Trois journées par an : 4500 F/an

VP2 - Conférences

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Réalisation d'une conférence sur la base de support audiovisuel à raison de 2 communes par an

Evaluation du coût et année(s) de programmation : Equivalent de 2 jours par an : 3000 F /an

VP3 – Chantiers bénévoles de gestion

Niveau de priorité : Souhaitable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Accueil de participants bénévoles lors d'un chantier de Week End aménagé à cet effet.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Encadrement et mise à disposition du matériel – 2000 F/an

VP4 – Pose d'une signalétique minimale

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Conception, fabrication et pose de 3 bornes signalétiques conforme à la chartre graphique du C.S.L.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

Conception, fabrication et pose de 3 bornes en 2001 21000 F (conception 2500F, fabrication 15200 F et pose 3300 F).

VP5 – Etude de création d'un sentier de découverte

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : Commune et SIVUT du Pays de la Nied

Maître d'œuvre : CSL ou Bureau d'Etude

Descriptif : Réalisation de l'étude de faisabilité de création d'un sentier de découverte du site N2000 de Vittoncourt. Définition de parcours (connexion avec les autres aménagements touristiques locaux). Evaluation des infrastructures (création de pontons, pose de signalétique informative). Perspectives en matière de fréquentation.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2003, Etude forfaitaire évaluée à 5 jours à 2500 F soit 12500 F.

VP6 – Création d'un ponton sur le ruisseau de la tourbière

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Descriptif : Réalisation d'un ponton de 2,5 de large sur 3 m de long en planches de chênes avec mains courantes.

Evaluation du coût et année(s) de programmation : en 2001, coût total 11900 F dont

Fourniture du matériel 4700F.

4.2.6. Proposition d'opérations concernant l'ensemble du site

SI1 – Extension de la maîtrise foncière ou d'usage

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : CSL

Niveau de priorité : souhaitable

Descriptif : Acquisition des parcelles privées incluses dans le périmètre et présentant un intérêt soit par la présence d'habitats ou d'espèces remarquables soit au titre de zones tampons (pour mémoire l'acquisition de la parcelle 27 en Section 20 est prévue en HA01).

Niveau de priorité : Selon les parcelles les niveaux de priorité diffèrent. Pour la parcelle S.27 P. 24 qui possède une prairie extensive bordée de haies, le niveau de priorité est indispensable. Pour les parcelles cultivées, ce niveau de priorité n'est que souhaitable.

Evaluation du coût et année(s) de programmation : Seul pour la parcelle 24, le coût est évalué à 30000 F (incluant frais SAFER et Notariés).

SI2 – Exécution du Document d'Objectifs

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre : CSL

Niveau de priorité : Indispensable

Descriptif :

La mise en œuvre des différentes opérations prescrites dans le Document d'Objectif requière un travail d'animation de projet dont le coût n'est pas inclus dans chaque opération. En conséquence afin de garantir l'application de l'ensemble des opérations, il importe de créer une opération spécifique « exécution du Document d'Objectifs ».

Les missions dévolues à cette opération sont listées comme suit :

- négociation des maîtrises foncières,
- suivi des contrats Natura 2000, des CMD et autres contrats agricoles
- suivi des travaux de gestion
- mise en œuvre et suivi des études scientifiques
- réalisation annuelle d'un bilan des réalisations de l'année N et un projet prévisionnel pour l'année N+1.

Evaluation du coût et année(s) de programmation :

En 2001 et 2002 : 12 jr soit 26400 F

De 2003 à 2006 ; 10 jr soit 22000 F

4.3. Evaluations financières des propositions des Opérations

Cf – Annexes tableaux – Tableau N°8 – Evaluations financières des propositions d'Opérations pour les Habitats

Cf – Annexes tableaux – Tableau N°9 – Evaluations financières des propositions d'Opérations pour les Espèces

Cf – Annexes tableaux – Tableau N°10 – Evaluations financières des propositions d'Opérations pour le thème Valorisation Pédagogique

Ci-joint Tableau N°11 – Synthèse des évaluations financières

Le montant total du document d'objectifs sur les 6 années est évalué à 1168 927 F (Hors taxes), soit pour les seules actions jugées comme indispensables 771 669 F (Hors taxes).

Pour l'année 2001, un effort particulier devra être opéré notamment en matière de financement d'expertises. De même en 2002 et 2003, des actions de restauration d'habitats seront conduites portant le budget total annuel à environ 200000 F (HT).

Enfin au cours de 3 dernières années et hors maîtrise foncière, le budget annuel sera de l'ordre de 100 000 F(HT).

Montants exprimés en H.T.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Coût Total 2001/2006
HAI indispensable	156 549	28 374	41 549	18 374	41 549	172 074	458 469
ESI indispensable	34 500	25 500	25 500	16 500	7 500	7 500	117 000
VPI indispensable	32 900	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	55 400
SIndispensable	26 400	26 400	22 000	22 000	22 000	22 000	140 800
TOTAL des opérations indispensables	250 349	84 774	93 549	61 374	75 549	206 074	771 669
HANécessaire	16 681	62 478	29 187	20 703	20 281	10 703	160 033
ESNécessaire	40 650	33 325	29 725	12 900	7 500	33 125	157 225
VPNécessaire	3 000	3 000	15 500	3 000	3 000	3 000	30 500
TOTAL des opérations indispensables	60 331	98 803	74 412	36 603	30 781	46 828	347 758
HASouhaitable	2 500	0	11 000	0	0	0	13 500
VPSouhaitable		2 000		2 000		2 000	6 000
SI Souhaitable		30 000					30 000
TOTAL des opérations souhaitables	2 500	32 000	11 000	2 000	0	2 000	49 500
TOTAL GLOBAL	313 180	215 577	178 961	99 977	106 330	254 902	1 168 927

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Coût Total 2001/2006
HAI indispensable	187233	33935	49693	21975	49693	205801	548329
ESI indispensable	41262	30498	30498	19734	8970	8970	139932
VPI indispensable	39348	5382	5382	5382	5382	5382	66258
SI indispensable	31574	31574	26312	26312	26312	26312	168397
TOTAL des opérations indispensables	299417	101390	111885	73403	90357	246465	922916
HANécessaire	19950	74724	34908	24761	24256	12801	191399
ESNécessaire	48617	39857	35551	15428	8970	39618	188041
VPNécessaire	3588	3588	18538	3588	3588	3588	36478
TOTAL des opérations indispensables	72156	118168	88997	43777	36814	56006	415919
HASouhaitable	2990	0	13156	0	0	0	16146
VPSouhaitable	0	2392	0	2392	0	2392	7176
SI Souhaitable	0	35880	0	0	0	0	35880
TOTAL des opérations souhaitables	2990	38272	13156	2392	0	2392	59202
TOTAL GLOBAL	374563	257830	214037	119572	127171	304863	1398037

Liste des Annexes Fiches

Fiches Habitats N°1 – Sources pétrifiantes avec formation de Tuf (Cratoneurion)

Fiches Habitats N°2 – Tourbière basse alcaline

Fiches Habitats N°3 – Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées

Fiches Habitats N°4 – Marais calcaire à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana*

Fiches Habitats N°5 – Forêt alluviale résiduelle, Aulnaie-frênaie des petits ruisseaux

Fiches Habitats N°6 – Prairie à Molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)

Fiches Espèces N°7 – La Pie grièche écorcheur

Fiches Espèces N°8 – L'Agrion de mercure

Fiches Espèces N°9 – Le Damier de la Succise

Fiches Espèces N°10 – Le Cuivré des marais

Fiches Espèces N°11 – Le Liparis de Loesell

Fiches Espèces N°12 – Le Busard des roseaux

SOURCES PETRIFIANTES AVEC FORMATION DE TUF (CRATONEURION)

Code EUR 15 : 54.12

Code Corine Biotope : 54.12

Code Natura 2000 : 7220 *

* = Prioritaire

1. Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat et espèces indicatrices

Ces zones de sources pétrifiantes constituent des habitats pionniers et rares à l'échelle européenne.

Ce sont des sources d'eau calcaires avec dépôt actif de tuf. Leur communautés spécialisées, généralement dominées par des mousses, appartiennent au *Cratoneurion commutati* et plus précisément à l'association du *Cratoneuron commutatum*.

Cortège floristique : Cratoneuron commutatum, Cratoneuron commutatum var falcatum, Cratoneuron filicinum, Philonotis calcarea et Drepanocladus vernicosus.

Dynamique de la végétation

Ce sont des habitats de faible superficie, sans dynamique interne mais ils subissent une colonisation par les habitats herbacées de la tourbière alcaline.

Menaces potentielles

Les perturbations hydrauliques aboutissant à une moindre expression des sources peuvent entraîner la dégradation voire la disparition de cet habitat par assèchement puis colonisation arbustive.

De même, l'apport d'éléments nutritifs peut induire une forte dégradation par eutrophisation.

Recommandations générales de conservation

Il convient de veiller à maintenir les conditions hydrauliques naturelles en évitant toute perturbation du régime d'écoulement des eaux.

En cas de pression de colonisation par les habitats herbacés, la dynamique de ceux-ci peut être abaissée par la pratique de fauche régulière.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Localisation

Ce type d'habitat est strictement localisé sur le pourtour des sources où il occupe néanmoins une superficie notable de 25 ares. Il se présente en strate muscinale plus ou moins recouverte par les habitats de cladiaie et de schoenaie.

Valeur écologique et biologique

La qualité écologique de cette « source alcaline bombée » est connue depuis le XIX^{ème} siècle. Avec 25 ares, la zone tufeuse à Cratoneuron apparaît comme l'une des plus importantes de Lorraine.

Ces groupements pionniers de source « *Cratoneurion* » se révèlent relativement diversifiée. Toutefois l'expertise bryologique réalisée en Février 2000 montre que 7 espèces typiques des sources calcaires ont disparues depuis le début du siècle : *Hypnum stellatum*, *Hypnum helodes*, *Calliargon cordiolium*, *Calliargon giganteum*, *Drepanocladus vernicosus*, *Philonotis calcarea* et *Scorpidium scorpioides*.

A signaler que *Drepanocladus vernicosus*, bryophyte inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats fut inventoriée en 1970. Lors des récentes prospections cette espèce n'a pu être retrouvée probablement en raison de l'absence de vasques d'écoulement d'eau carbonatée. De même, les 6 autres espèces mentionnées précédemment doivent certainement leur disparition à la régression des stades les plus aquatiques du *Cratoneurion*.

Menaces et gestion conservatoire antérieure

Cet habitat étroitement lié à la résurgence d'eau très carbonatée serait avant tout menacé par la diminution du débit des 3 points de source. Ces sources d'origine hydrogéologique profonde connaissent un regain de débit constaté depuis 1982. En conséquence et sauf changement, les conditions d'expression du *Cratoneurion* semblent favorables pour les années à venir.

La colonisation du *Cratoneurion* par la *Cladiaie* et la *Schoenaie* est relativement lente et peu menaçante. Depuis la mise en œuvre de la gestion conservatoire par le biais de fauche hivernale bisannuelle, cette dynamique est complètement stoppée et a même été inversée avec régénération du *Cratoneurion* aux dépens de la *Cladiaie* dense sous l'action conjointe de la gestion par fauche et de l'augmentation du débit des sources.

La colonisation par les saules et aulnes est quasiment inexistante sur cet habitat sauf dans ses marges le long de l'aulnaie. Lors de travaux de 1993 à 1996, dans le secteur aval de la source principale, tous les aulnes furent arrachés. Cet arrachage a montré son efficacité totale puisque ce secteur ne comporte plus de rejets, ni de semis d'aulne.

3. Objectifs de conservation et actions proposées

Maintenir l'expression spatiale du Cratoneurion

Contrôler la concurrence de la cladiaie le cratoneurion

Favoriser l'expression des associations bryologiques aquatiques

Recréer les stades aquatiques du *Cratoneurion* aujourd'hui très limité mais autrefois abondant et abritant des mousses dont une espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive Habitats.

TOURBIERES BASSES ALCALINES

Code EUR 15 : 54.2
Code Corine Biotope : 54.23
Code Natura 2000 : 7230



Schoenus nigricans

1. Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat et espèces indicatrices

Les tourbières basses alcalines ou bas-marais calcaires sont des zones humides occupées principalement ou en grande partie par des communautés de petites laïches (*Carex*) et de mousses brunes productrices de tourbe. Ces formations se développent sur des sols gorgés d'eau en permanence, avec une alimentation en eau très carbonatée, pauvre en nutriments. La nappe d'eau est au niveau du sol, ou légèrement au-dessous ou au dessus du sol. La formation de tourbe, quand elle se produit, est infra-aquatique. De petites laïches calciphiles et d'autres cypéracées dominent habituellement les communautés des bas-marais, qui appartiennent au *Caricion davallianae*, caractérisé par un tapis généralement dominant de « mousses brunes ».

Le type d'habitat présent sur le site est plus précisément celui des « bas-marais à *Schoenus nigricans* (Choin noir) ou *Schoenetum nigricantis*» (54.21). Il constitue, comme le *Cratoneurion*, un **habitat pionnier de tourbe calcaire ou de tuf**.

Il est représenté par des communautés dominées ou richement pourvues en *Schoenus nigricans* et *Juncus subnodulosus* qu'accompagnent classiquement la molinie et les *Carex*. Les associations végétales se rapportant à cet habitat sont :

- *Schoenetosum nigricantis*
- *Juncetosum obtusiflori*.

Cortège floristique : *Schoenus nigricans*, *Juncus subnodulosus*, *Molinia caerulea*, *Carex lepidocarpa*, *Carex hostiana*, *Carex glauca* et *Carex panicea*, *Cirsium tuberosum*, *Cirsium dissectum*, *Eriophorum latifolium*, *Blysmus compressus*, *Parnassia palustris*, *Carex pulicaris*, *Epipactis palustris*.

Dynamique de la végétation

Cette végétation pionnière de la tourbière alcaline est sensible à la colonisation par les héliophytes tel la Marisque (*Cladium mariscus*), le roseau commun (*Phragmites communis*). Elle peut également subir une perte de sa flore héliophile par la fermeture du tapis herbacé du fait de la dominance de plantes fortement concurrentielle telle que la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

Situé à proximité de zones arbustives ou arborescentes, cet habitat ouvert peut être colonisé par des saules, des bourdaines mais aussi des bouleaux verruqueux.

Menaces potentielles

Les communautés de ces bas-marais à *Schoenus nigricans* ont énormément régressé, particulièrement dans le nord et le nord-est de l'Europe continentale, et sont éteintes dans de nombreuses régions. La destruction des sites résulte de drainage, de plantations voire d'apports d'eau polluée (chargée en éléments nutritifs).

Recommandations générales de conservation

Afin de garantir la conservation des différentes associations végétales comprises au sein de l'habitat de tourbière alcaline, il convient de :

- éviter toute perturbation du niveau hydraulique et notamment l'abaissement de la nappe qui oscille de la surface en période hivernale à environ 20 cm en dessous du niveau du sol en période estivale,
- garantir la qualité physico-chimique des apports d'eau soit par le biais des sources artésiennes, de la nappe ou des cours d'eau,
- maintenir un système extensif de fauche ou de pâturage dont le temps de retour est d'environ 3 à 4 ans,
- contrôler la dynamique arbustive et arborescente en maintenant l'ouverture maximale de ces habitats.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Localisation

La végétation de la « tourbière basse alcaline » domine la tourbière. Les deux groupements de cette végétation occupent des zones distinctes :

- la schoenaie à *Schoenus nigricans* (Choin noir) reste cantonnée au niveau des zones tufeuses centrales ou se localise *Liparis loeselii* (**Liparis de Loesel**), petite orchidée inféodée aux tourbières et marais alcalins à neutres, protégée à l'échelle nationale et d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitat). C'est aussi dans cette association végétale que se développe *Samolus valerandii*, *Triglochin palustre* et *Blysmus compressus*, trois plantes protégées en Lorraine typiques des zones tourbeuses ouvertes.
- la jonçaie à *Juncus subnodulosus* occupe la partie ouest de la tourbière au niveau de sols à dominante tourbeuse. Notons la présence, au sein de cette jonçaie de 3 espèces végétales protégées à l'échelle régionale : *Theypteris palustris* (fougère préforestière annonçant l'implantation de l'aulnaie) et *Scirpus tabernaemontanii* et *Oenanthe lachenalii* (espèces de marais tourbeux).

Valeur écologique et biologique

La présence du **Liparis de Loesel** confère à cet habitat une très forte valeur biologique compte tenu du statut communautaire de cette orchidée.

Schoenus nigricans (**Choin noir**), espèce rare et protégée à l'échelle régionale ainsi que 6 autres plantes typiques de la tourbière alcaline.

Sur le plan entomologique cet habitat présente un grand intérêt comme le montrent les inventaires de microlépidoptères au sein desquels des espèces rarissimes ne se développent que dans *Juncus subnodulosus*.

Menaces

A défaut d'entretien, la schoenaie pourrait être supplantée à terme par la cladiaie ou par la phragmitaie du fait du fort pouvoir de recouvrement de ces 2 héliophytes.

La jonçaie figure comme l'habitat le plus altéré de la tourbière du fait de la présence de *Phragmites communis* (roseau commun) sur l'ensemble de sa zone de répartition avec cependant des secteurs peu envahis (moins de 25% de recouvrement des *Phragmites*).

Une partie de la Schoenaie, en position basse, peut être dégradée par la modification de la qualité des eaux superficielles.

Mentionnées comme absente en 1904, les sphaignes (*Sphagnum squarrosum* et *S. fimbriatum*) occupent en 2000 près de la moitié de la tourbière. L'expertise bryologique récemment menée a permis de préciser la répartition de ces 2 espèces dominantes qui supportent des pH neutres et de montrer celle de 3 autres espèces des stades plus acides. Cette tendance récente à l'acidification de la tourbière calcaire peut être considérée comme une évolution normale de la tourbière alimentée par les sources calcaires vers celle alimentée par les eaux de pluie. Cependant ce phénomène a pu être anormalement accéléré par la diminution du pH de l'eau de pluie ainsi que par la faiblesse des débits des sources carbonatées (avant les années 80). La croissance rapide des sphaignes a permis la création de tapis denses ayant une hauteur de 20 à 40 cm ce qui induit une régression des plantes typiques de la jonçaie.

De suite à l'apparent renforcement du débit des sources et de la pratique de fauchage, le développement des sphaignes apparaît resté cantonné à la moitié tourbeuse (partie ouest de la tourbière).

Gestion conservatoire antérieure

Schoenaie : les travaux d'entretien de la schoenaie par fauchage hivernale bisannuel ont fait l'objet d'un suivi écologique entre 1993 et 1998 (transect permanent T1). Ce suivi a permis de montrer que cette gestion permet de baisser la fréquence de *Phragmites communis* (ainsi que de *Juncus subnodulosus* et *Molinia caerulea*) tout en maintenant celles de *Schoenus nigricans*.

Jonçaie : le suivi écologique pratiqué depuis 1997 sur la base de 3 transects permanents est encore trop récent pour montrer des résultats fiables à moyen terme. Cependant, on notera une régression du recouvrement du *Phragmites* et un maintien de la fréquence du *Juncus* par le biais de la fauche estivale bisannuelle.

Evolution spontanée

Depuis une dizaine d'année, la partie Sud de la jonçaie bénéficie de l'émergence et de la stagnation d'eau qui induit la formation de zones aquatiques à Characées aux dépens de la jonçaie. Compte tenu de la valeur de cet habitat aquatique, cette tendance spontanée apparaît intéressante.

3. Objectifs de conservation et actions proposées

Conserver et favoriser l'expression du *Schoenetum nigricantis*

L'état recherché correspondra à un peuplement de *Schoenus nigricans* le plus dense possible au minimum sur l'ensemble de son aire de répartition actuelle au niveau des sources. Les autres secteurs d'implantation diffuse seront favorisés.

La limitation de la concurrence des habitats riverains (jonçaie-phragmitaie et cladiaie) doit être assurée par coupe périodique de la végétation.

- ◆ Adapter la pression de fauchage des sources du cratoneuron
- ◆ Adapter la pression de fauchage de la jonçaie comportant quelques pieds de Choin noir

Restaurer le Juncetum subnodulosus envahis par le Phragmites et les Sphagnum

L'objectif visé se caractérise à l'échelle de la méthode de suivi écologique par :

- une fréquence de 100% de *Juncus subnodulosus*,
- une contribution spécifique du *Phragmites* inférieure à 10 % sur la partie Sud et inférieure à 20 % pour la partie Nord (secteur dégradé).

Compte tenu de l'intérêt botanique de la station de *Thelypteris palustris*, ce secteur sera géré pour favoriser cette fougère et non pas dans un objectif de restauration de la jonçaie.

- ◆ Entretenir le Juncetum peu colonisé par le *Phragmites*
- ◆ Restaurer le Juncetum fortement colonisés par le *Phragmites*
- ◆ Restaurer le Juncetum fortement colonisés par le *Phragmites* possédant la station de *Thelypteris palustris*
- ◆ Pour les 2 groupements, effectuer un suivi écologique fin permettant d'appréhender la pertinence de la gestion et de suivre l'évolution spontanée

EAUX OLIGO-MESOTROPHEES CALCAIRES AVEC VEGETATION BENTHIQUE A CHARACEES

Code EUR 15 : 22.12x22.44

Code Corine Biotope : 22.12/22.44

Code Natura 2000 : 3140

1. Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat et espèces indicatrices

Cet habitat occupe les eaux stagnantes des dépressions de la tourbière alcaline avec comme caractéristiques des eaux relativement riches en bases dissoutes (pH souvent égal à 6-7). Le fond de ces vasques d'eau non polluées, est couvert par des tapis d'algues charophytes *Chara* sp et *Nitella* sp.

Ces characées forment le *Charetum vulgaris*.

Dynamique de la végétation

Cet habitat dépend étroitement des conditions hydrauliques du site car il exige un niveau constant d'eau carbonatée de 5 à 20 cm. La dynamique progressive conduisant à la colonisation par les habitats herbacés de tourbière peut être contrecarré par une reprise d'activité des sources qui induit une dynamique régressive avec recréation de vasques à Characées.

Menaces potentielles

Cet habitat aquatique est sensible à toute modification de la quantité et de la qualité des apports d'eau.

Recommandations générales de conservation

La conservation de cet habitat aquatique est relativement aisée si le débit des sources d'alimentation est assez élevé. Etant par définition pionnier, cet habitat est favorisé dans une certaine mesure par le piétinement qui détruit la végétation herbacée.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Localisation

Cet habitat est bien représenté dans les différents secteurs des habitats de la tourbière alcaline et notamment dans la jonçaille.

Depuis quelques années, cette végétation aquatique à Characées a connu une expansion dans la partie Sud de la tourbière probablement sous l'action conjuguée de la réactivation des sources et des fauchages.

Valeur écologique et biologique

Ces vasques d'eau permanente offrent des habitats aquatiques de qualité pour l'entomofaune, notamment pour l'Agrion de mercure.

Menaces

Cet habitat pionnier nécessite à priori des actions régénérant le milieu à défaut desquelles les habitats herbacés les supplantent. Cette menace semble écartée si l'on considère l'extension importante de cet habitat dans la partie Sud de la Jonçaie probablement à la faveur de l'augmentation du débit de sources carbonatées.

3. Objectifs de conservation et actions proposées

Maintenir les superficies actuellement occupées par cet habitat

Laisser spontanément évoluer cet habitat aux dépens de la jonçaie

MARAIS CALCAIRE A CLADIUM MARISCUS ET CAREX DAVALLIANA

Code EUR 15 : 53.3
Code Corine Biotope : 53.3
Code Natura 2000 : 7210 *
* = Prioritaire



Cladium mariscus

1. Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat et espèces indicatrices

En tourbière alcaline, la cladiaie est un groupement quasiment monospécifique qui se développe sur les tourbes ou les tufs au détriment des groupements pionniers (*Schoenaie* notamment). Cet habitat correspond au *Cladietum marisci*.

Cortège floristique : Marisque (Cladium mariscus)

Dynamique de la végétation

Cet habitat figure comme le stade herbacé final de la tourbière alcaline car *Cladium mariscus* forme des tapis denses haut de 1,5m où litière de feuilles mortes peut atteindre jusqu'à 50 cm de haut. Dans ces conditions, la Marisque élimine toutes les autres espèces herbacées, la strate muscinale est également inexistante et l'implantation des semis d'arbustes ou d'arbres devient quasiment impossible.

Menaces potentielles

Cet habitat très concurrentiel reste toutefois sensible au niveau hydrique, à la dégradation de la qualité des eaux et à l'abaissement de la nappe. En cas de brulis, il peut être facilement colonisé par les aulnes.

Recommandations générales de conservation

Compte-tenu de la rareté de cet habitat qui correspond à la faible distribution de *Cladium mariscus*, il convient de veiller à en maintenir des superficies notables dans la limite de la conservation des autres habitats remarquables de la tourbière alcaline et notamment de la *schoenaie*.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Localisation

A Vittoncourt, la Cladiaie occupe la moitié Nord Est de la tourbière soit près de 1,5 ha.. En partie Sud de la tourbière un petit secteur est également présent isolé dans la jonçaille au contact de l'aulnaie.

Valeur écologique et biologique

L'intérêt biologique de ces peuplements monospécifiques de *Cladium mariscus* (espèce protégée en Lorraine) peut apparaître relativement réduit. Cependant, des inventaires entomologiques ont montré à Pagny-sur-Meuse que cet habitat accueille des coléoptères rares inféodés aux litières denses.

Menaces

A priori, la Cladiaie se révèle relativement peu menacée sauf en cas de changement majeur de ses conditions hydriques ou en cas d'apports de substances eutrophisantes. C'est pourquoi sauf nécessité, cet habitat ne fait l'objet d'aucune intervention de gestion. Cependant en lisière Nord, le long de l'aulnaie, il apparaît que les zones ayant des secteurs ouverts (notamment par le passage de sangliers) peuvent être colonisées par les aulnes. En ce sens, les premiers travaux d'arrachage d'aulnes ont montré leur efficacité.

Gestion conservatoire antérieure

Restauration des habitats pionniers aux dépens de la cladiaie : cette expérimentation localisée sur la source principale a permis de montrer la pertinence de cet objectif sur les zones de tuf non dégradé. La régression du *Phragmites* et du *Cladium* sont avérés au profit du *Cratoneurion* et de la Jonçaille par la pratique de fauche bisannuelle.

3. Objectifs de conservation et actions proposées

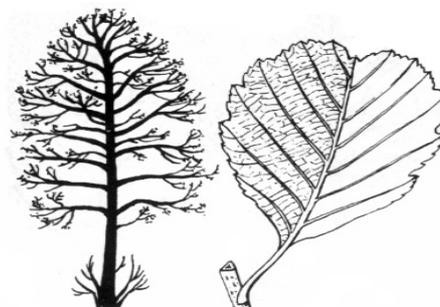
Permettre l'expression maximale de la cladiaie dans la partie Nord de la tourbière (limite au niveau du cratoneurion) et dans la partie Sud

- ◆ Maintenir les stades denses de cladiaies monospécifiques situées au Nord-Est de la tourbière
- ◆ Restaurer les stades de cladiaies colonisées par les aulnes en partie Nord-Ouest de la tourbière

Cet objectif doit permettre de maintenir l'extension de la cladiaie qui à terme serait supplantée par l'aulnaie dans la partie Nord de la tourbière. Il serait souhaitable de voir régresser le *Phragmites* dans ce stade.

FORÊT ALLUVIALE RESIDUELLE AULNAIES-FRENAIES A LAICHE ESPACEE DES PETITS UISSEAUX

Code EUR15 : 44.3
Code Corine Biotope : 44.31
Code Natura 2000 : 91E0 *
* = Prioritaires



Aulne glutineux
Alnus glutinosa

1 – Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat et espèces indicatrices

Cet habitat boisé est installé au niveau des ruisselets à eaux circulantes souvent riches en carbonates de calcium. Cet habitat comporte de nombreuses associations où dominent l'aulne ou le frêne selon les conditions stationnelles de niveau de la nappe. La forme de cet habitat reste linéaire de part et d'autre du cours d'eau. La strate arbustive est assez pauvre et le tapis herbacé est dominé par les Laïches .

Cortège floristique :

Alnus glutinosa, *Fraxinus excelsior*, *Ribes rubrum* (Groseillier rouge), *Carex remota* (Laïche espacée) et *Chrysosplenium alternifolium* (Dorine à feuilles alternes).

Cet habitat correspond au *Ribeso sylvestris-Fraxinetum* association typique des bords de dépressions suintantes et des creux tourbeux humides. Cette association se place dans l'alliance de l'Alno-Padion et la classe des forêts alluviales européennes, soit le Alno-Fraxinetalia.

Dynamique de la végétation

L'Aulne, essence pionnière, est la seule essence qui subsistent dans les stations les plus humides.

Menaces potentielles

Cet habitat a régressé du fait de la déforestation des vallées par le passé mais aussi à la suite de curage des cours d'eau ou encore par plantations de peupliers.

Etats favorables de l'habitat et ses potentialités forestières

Il convient de privilégier les faciès à Aulnes soit enchassés dans un massif forestier soit en limite de prairies ou de zones humides, en veillant à conserver une certaine largeur pour ce corridor boisé.

Recommandations générales de conservation

- Conservation de l'essence naturellement dominante soit l'aulne, soit le Frêne
- Pas de drainage et pas d'utilisation d'engins entraînant le tassement du sol,
- Pas d'usage de produits phytosanitaires
- Ne pas laisser se développer des embacles végétaux importants qui favorisent un colmatage du lit mineur. Cependant les débris végétaux procurent des caches pour la faune.
- En secteur bas favoriser l'aulne. En cas d'exploitation ne pas couper des superficies supérieures à 50 a , ce qui permet une régénération par semis que l'on peut accompagner par le maintien de quelques cépées.
- En cas de ligne d'aulne en bord de cours d'eau, il convient d'assurer la stabilité de l'habitat. L'entretien sera limité au minimum obligatoire (art. et L232-1 du Code rural) soit l'enlèvement des arbres risquant d'obstruer le cours d'eau. En l'absence de risque de création d'embâcles, il est recommandé de conserver des arbres dépérissants ou morts pour leur intérêt faunistique.

2 – Données relatives à la zone Natura 2000

Localisation

L'aulnaie est l'habitat forestier qui ceinture la tourbière et représente une superficie cartographiée de 3,2 ha. Il est principalement bien développé le long du petit cours d'eau qui borde la tourbière dans sa partie Ouest. Ce cours d'eau était nettement plus riche (moins envasé et formant des bancs de tuf) au début du siècle.

Valeur écologique et biologique

Cet habitat est particulièrement riche en espèces fongiques, l'aulne étant une essence mycorrhizée par des dizaines d'espèces dont certaines très spécialisées et rares. Parallèlement la biodiversité des bryophytes se révèle importante notamment pour les espèces corticoles et saprolignicoles. Cet habitat boisé est fréquenté par de nombreuses espèces d'oiseaux forestiers qui chassent les insectes corticoles.

Menaces

Cette aulnaie semble avoir été exploitée par le passé comme l'atteste la photo aérienne de 1950 où les arbres ne sont pas visibles (coupe des cépées). Depuis cette période, aucune exploitation n'a été pratiquée.

Depuis 5 ans, cette aulnaie présente les symptômes de dépérissement constaté depuis 1996 en Lorraine (enquête AERM). Ce dépérissement du à une attaque fongique induit la mort progressive des cépées sans toutefois encore menacé cet habitat.

Les espaces en situation topographique basse sont très sensibles aux modifications de la qualité des eaux. Une eutrophisation peut altérer le peuplement hydrique et favoriser des espèces banales nitrophiles.

3 – Objectifs de conservation et actions proposées

Assurer la conservation de l'aulnaie dans son aire de répartition actuelle (en stoppant son extension sur la tourbière)

- ◆ Mesurer le phénomène de dépérissement
- ◆ Poursuivre l'inventaire bryologique de cet habitat boisé
- ◆ Gestion forestière : à priori pas de travaux de gestion sauf en cas de dépérissement très accentué. Une coupe pourra régénérer les cépées.

PRAIRIES A MOLINIE SUR CALCAIRE ET ARGILE (*EU-MOLINION*)

Code EUR 15 : 37.31
Code Corine Biotope : 37.311
Code Natura 2000 : 6410



Succise des près

1. Présentation générale

Caractéristiques de l'habitat et espèces indicatrices

Les prairies à Molinie occupent des stations à humidité variable et à sol pauvre en nutriments (azote et phosphore). Elles sont issues d'un régime de fauchage tardif extensif ou correspondant à des stades de dégénérescence de tourbières drainées.

Il s'agit ici d'un type de prairie sur sol neutro-basique à calcaire avec fluctuations de la nappe phréatique et relativement riche en espèces (Eu-molinion). Le sol peut-être paratourbeux lors de l'assèchement estival.

Cortège floristique : *Molinia caerulea*, *Potentilla tormentilla*, *Succisa pratensis*, *Silaum silaus*, *Selinum carvifolium*, *Serratula tinctoria*, *Colchicum autumnale*.

Dynamique de la végétation

Par assèchement prononcé et pollution liée aux intrants (eutrophisation), cette prairie oligotrophe peut évoluer soit vers la prairie mésophile (si fauche ou pâturage réguliers) soit vers les stades arbustifs préforestiers en cas d'abandon prolongé.

Menaces potentielles

Cet habitat oligotrophe est sensible à toute augmentation du niveau trophique ainsi qu'à un assèchement prolongé suite au drainage.

Recommandations générales de conservation

- Favoriser un stade prairial entretenu par fauche extensive annuelle ou pluriannuelle selon le cortège dominant et les problématiques entomologiques,
- Pas d'apport de fertilisants organiques ou minéraux et pas de traitement de produits phytosanitaires,
- Pas de labour, drainage ou tous travaux du sol.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Localisation

Seule une étroite bande de molinaie oligotrophe est présente sur le site en amont de la tourbière et en lisière de la forêt et de la prairie.

Valeur écologique et biologique

Bien que de superficie très réduite, cet habitat offre un support de reproduction pour le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), papillon d'intérêt communautaire., qui pond ses œufs sous les feuilles de la Succise des près (*Succisa pratensis*).

Menaces

La gestion de la parcelle riveraine influe directement sur l'état de conservation de cet habitat fragmentaire. En cas de culture, les apports de fertilisants risquent de provoquer une supplantation des plantes typiques oligotrophes, et notamment de la Succise des près, par des espèces plus mésotrophes, comme les cirses.

3. Objectifs de conservation et actions proposées

Tenter de maintenir cet habitat relictuel

- ◆ Maintenir en l'état cette bande de molinaie

A priori cette molinaie possède une végétation relativement stable cependant son évolution reste à surveiller (enfrichement).

- ◆ Favoriser des pratiques agricoles extensives sur la parcelle riveraine du Grand Breuil

LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR

Lanius collurio



Pie-grièche écorcheur

Directive Oiseaux : annexe I
Code NOWAK : A340

1. Données générales

Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Non	Annexe II	Espèce protégée	Non	Non

Répartition

- Europe communautaire : domaine paléarctique occidental (sauf le sud-est de l'Espagne, le nord de la Scandinavie, l'Islande, l'Irlande et le Royaume-Uni)
- Nationale : Reproduction sur l'ensemble du territoire mais très sporadique dans le Nord-Ouest (Bretagne, Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais), ainsi que sur le littoral méditerranéen et localement dans le Sud-Ouest.
- Régionale : répartie de façon homogène sur l'ensemble de la région, un peu moins fréquente dans la partie nord de la Lorraine.

Menaces

Dans certains départements français, une régression très sensible est constatée (Haute Normandie, Cher, Loir-et-Cher, Loiret, Sarthe).

L'espèce est souvent bien représentée en moyenne montagne, dans les secteurs adéquats bien exposés mais, à basse altitude, les densités ont certainement chuté au long des trente dernières années, pour des raisons liées à des modifications des milieux : disparition des haies, mise en culture des prairies, drainages, etc. Les sites de nidification disparaissent et, surtout, les ressources alimentaires deviennent de plus en plus rares, éliminées par les pratiques agricoles modernes, y compris par l'emploi massif des pesticides. Les engrais n'arrangent rien : en simplifiant la composition floristique et en changeant la structure du tapis herbacé, ils affectent indirectement les populations d'arthropodes et probablement celles des pies-grièches (ELLENBERG, 1986 et synthèse *in* LEFRANC, 1993).

La pie-grièche écorcheur est classé comme une espèce à surveiller (MALY, 1998. Avifaune nicheuse de Lorraine : Statut et priorité de conservation – LPO Lorraine, Conseil Régional de Conservatoire des Sites Lorrains
Mai 2000

Lorraine, DIREN Lorraine). Son statut de conservation n'est pas défavorable en Lorraine mais l'est à l'échelle nationale et européenne.

Description

La pie-grièche écorcheur présente un corps allongé d'une longueur de 16 à 18 cm, une grosse tête ronde, des ailes assez longues et pointues, une queue longue et légèrement arrondie qu'elle balance nerveusement. Le bec est noir, court, épais et un peu crochu. Le male est facilement identifiable par sa calotte et sa nuque gris pâle et la présence d'un bandeau noir s'étendant du bec jusqu'en arrière des yeux.

Cette pie-grièche est présente en France, sur ses lieux de reproduction, de mai à début septembre. La migration postnuptiale a lieu de mi-août à mi-septembre, et les retours pré-nuptiaux dès fin avril et surtout en mai. Les quartiers d'hiver de l'espèce s'étendent sur une vaste partie du sud et du sud-est du continent noir.

Biologie et écologie de l'espèce

L'habitat de l'écorcheur se caractérise par la présence d'un milieu ouvert (prairies de fauche, pâtures, talus enherbés, etc.), riche en insectes de taille moyenne ou grosse et ponctué de buissons (surtout épineux comme le prunellier, les ronces ou l'aubépine) ou de petits arbres (jeunes plantations d'épicéas par exemple). Insectivore, il chasse à l'affût à partir de perchoirs (arbustes, basses branches d'arbres, piquets de clôture, etc.) situés entre 1m et 3 m au-dessus du sol et empale fréquemment ses proies sur des épines ou des fils barbelés avant d'être mangées.

Le nid, construit par les deux sexes, est généralement caché à faible hauteur, le plus souvent entre 0,4 m et 1,8 m.

En France, cet oiseau pond en principe de 4 à 6 œufs entre mi-mai et début juin. Une ponte de remplacement peut avoir lieu en cas d'échec d'une première nichée. Elles prolongent la période de ponte jusqu'au début de juillet. L'incubation, d'une durée de 14 à 16 jours, est assurée uniquement par la femelle. Les jeunes sont nidicoles (ils restent au nid 13 à 14 jours en moyenne) et deviennent indépendants 15 jours plus tard.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Distribution – Localisation et statuts des populations

1 seul couple de Pie grièche écorcheur a été noté sur le site Natura 2000.

Habitats

La pie-grièche écorcheur était nicheuse en 1996, dans la zone nord-est du site, au sein de la haie arbustive qui sépare les secteurs de prairies du Grand Breuil (BRETON F., 1996).

Menaces

La destruction de la haie arbustive du Grand Breuil impliquerait probablement la disparition de cette espèce de ce secteur du site Natura 2000. De même, la régression des prairies au dépend des cultures ne permettrait plus à la Pie Grièche écorcheur d'assurer son alimentation.

Facteurs favorables

La remise en herbe des prairies du Grand Breuil et leur entretien par pâturage sont très favorables au maintien de cette oiseau de prairies bocagères.

3. – Objectifs de conservation et actions proposées

Assure la conservation du ou des couples nicheurs de Pie Grièche écorcheur

- ◆ Effectuer un suivi des oiseaux de la Directive Oiseaux (Pie Grièche écorcheur et au delà, le Busard des roseaux)
- ◆
- ◆ Conserver le biotope de reproduction de cette espèce, soit un ensemble de prairies extensives séparées de haies arbustives.

L'AGRION DE MERCURE

Coenagrion mercuriale

Directive Habitat : annexe II
Code EUR15 : 1044



Agrion de mercure

1. Données générales

Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Non	Annexe II	Espèce protégée	Espèce en danger	Espèce vulnérable

Répartition

- Europe communautaire : centre et sud-ouest de l'Europe
- Nationale : espèce très disséminée (pourtour méditerranéen, dans l'ouest et le sud-ouest)
- Régionale : assez courant ?

Menaces

Pollution, eutrophisation

Description

L'Agrion de mercure appartient à l'ordre des Odonates et au sous-ordre des Zygoptères. Les Zygoptères ont un aspect frêle, des ailes antérieures et postérieures presque de même forme et les yeux séparés.

Cette espèce appartient à la famille des Coenagrionidés que l'on reconnaît grâce aux caractères suivants : le corps est dépourvu de reflets métalliques, la tête est peu élargie transversalement et les ailes sont pédonculées. L'aspect bleuté, les dessins noirs sur l'abdomen et la forme de l'extrémité abdominale des mâles d'agrion permettent de déterminer les différentes espèces. *Coenagrion mercuriale* se reconnaît par le dessin noir en haut de l'abdomen, en forme de « casque de Viking ».

Biologie et écologie de l'espèce

L'Agrion de mercure se rencontre dans les cours d'eau calcaire à courant plus ou moins vif, souvent ensoleillés – petits ruisseaux, fossés, effluents de sources, de marais de pentes envahis de joncs – et riches en végétation.

Il y a une génération par an. La ponte s'effectue à l'intérieur des végétaux : le couple est en tandem, donc la femelle peut totalement s'immerger tandis que le mâle ne trempe généralement que son abdomen.

Les œufs sont enfoncés dans les végétaux.

Les larves se tiennent dans la végétation.

Les adultes se tiennent auprès de ces biotopes et se rencontrent jusqu'à 700 m d'altitude.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Distribution – Localisation et statuts des populations

L'inventaire des Odonates mené en 1996 par G. JACQUEMIN montre la présence d'une petite population d'Agrion de Mercure au niveau des sources de la tourbière. L'agrion de mercure est aussi potentiellement présent sur l'ensemble des cours d'eau du site.

Habitats

La reproduction a régulièrement lieu dans la tourbière (*Cratoneurion*, zones à *Characées*).

Menaces

La régression de ces habitats de reproduction constitue la menace principale pour cette libellule. En l'occurrence, dans la tourbière les habitats de source, soit le cratoneuron risque de se fermer par évolution spontanée. La présence de zones d'écoulement de l'eau sous forme de ruisselets et de petits fossés est indispensable et devra être favorisée au besoin.

Facteurs favorables

La reprise de l'activité hydraulique des sources dont le débit a relativement augmenté depuis 1982 est un phénomène spontané tout à fait favorable à la conservation de population viable de l'Agrion de mercure. En effet, cette augmentation de débit favorise la création de petits ruisselets où l'eau s'écoule plus ou moins vite et constitue des zones de reproduction favorables.

3. Objectifs de conservation et actions proposées

Assurer la conservation d'une population optimale

◆ Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition de la population
Il s'agira de prospecter l'ensemble des cours d'eau et d'effectuer un dénombrement standardisé périodique dans la tourbière et autres sites de reproduction.

◆ Entretenir son habitat de sources dans la tourbière en état favorable

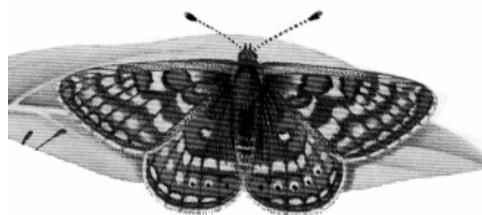
- ◆ Entretien de son habitat de cours d'eau en état favorable

LE DAMIER DE LA SUCCISE

Euphydryas aurinia

Directive Habitat : Annexe II

Code EUR 15 : 1065



1. Données Générales

Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Non	Annexe III	Espèce protégée	Espèce en danger	Non

Répartition

- Europe communautaire : Europe médiane
- Nationale : Fréquent dans le Sud Est de la France et localisé dans le reste du territoire
- Régionale : Espèce peu commune, présente de façon ponctuelle sur les biotopes favorables.

Biologique et écologie de l'espèce

Le Damier de la Succise est un papillon de 35 à 45 mm d'envergure, de couleur fauve-orangée quadrillée de noir. La chenille est généralement noire, avec de grosses taches blanches sur les flancs, et des poils noirs.

Le Damier de la succise vit dans les prairies humides où sa plante-hôte (la Succise des près mais aussi la scabieuse et les centaurees) est présente en densité importante. Les chenilles nécessitant un ensoleillement important pour arriver à maturité, les milieux ouverts sont préférables.

Les adultes volent en mai-juin à proximité des zones de reproduction. Les femelles pondent sur les feuilles basales des plantes-hôtes. Les chenilles éclosent en juillet. Elles vivent en colonie et se déplacent de plante en plante construisant des toiles communautaires qui leur servent d'abri. Elles se nourrissent des feuilles basales. Elles entrent en hibernation après leur dernière mue (fin août) et se nymphosent au printemps suivant.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Distribution – Localisation et statuts des populations

Le Damier de la Succise se rencontre à Vittoncourt au niveau de la petite prairie à Molinie où il trouve le support pour sa reproduction cependant il fréquente également comme aire de nourrissage, les différentes prairies du secteur du Grand Breuil et probablement le Pré La cane et le Pré Le Coq.

Habitats

Ce papillon exploite certainement la zone de prairie à Molinie sur calcaire et argile présente au sein de la prairie de fauche au nord-est du site. (Cette zone doit en effet posséder une flore comportant les plantes hôtes de la chenille, la Succise des près, la Scabieuse des près ou la Centaurée jacée et être fauchée à des périodes qui perturbent peu le cycle de reproduction.)

Menaces

Deux types de menaces peuvent induire la disparition de ce papillon prairial :

- la destruction du son secteur de reproduction soit la prairie à molinie,
- l'intensification agricole ou à l'opposé l'abandon agricole qui induirait une régression de leur zone de nourrissage .

Facteurs favorables

Très liée à la qualité floristique des prairies de fauche, le Damier de la Succise bénéficiera de toute mesure visant à en conserver des modalités d'exploitation extensive par fauche ou pâturage.

3. Objectifs de conservation et actions proposées

Assurer la conservation de la population de Damier de la Succise

- ◆ Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition de la population
- ◆ La connaissance précise de la localisation des populations ainsi que le suivi des effectifs au niveau de noyaux de populations seront à mettre en œuvre pour garantir la sauvegarde de ce papillon prairial.

- ◆ Conserver la prairie à molinie support de reproduction

- ◆ Favoriser le maintien des prairies ceinturant la tourbière dans un état extensif

LE CUIVRE DES MARAIS

Lycaena dispar

Directive Habitat : annexes II et IV
Code EUR 15 : 1060



Aile droite en vue inférieure

1. Données Générales

Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Non	Annexe II	Espèce protégée	Espèce en danger	Espèce quasi-menacée

Répartition

- Europe communautaire : de l'Europe occidentale jusqu'aux pays slaves
- Nationale : Ensemble du territoire
- Régionale : Espèce présente mais très localisée

Biologie et écologie de l'espèce

Le Cuivré des marais est un papillon au corps mou, mince et court. Ses antennes sont assez longues et fines, élargies au bout. Les ailes sont petites, de couleur orangée, plus ternes dessous que dessus, et sont tenues verticalement au-dessus du corps au repos.

La plante-hôte du Cuivré des marais est l'oseille (*Rumex sp*) dont se nourrit la chenille. La première génération éclôt de fin juin à la mi-juillet, la seconde génération de mi-août à fin août. Le Cuivré des marais s'observe dans les zones à prairies humides naturelles ; on peut également le trouver dans les zones de forêts rivulaires du type aulnaie-saulaie.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Distribution – Localisation et statuts des populations

Le Cuivré des marais est présent dans l'ensemble prairial que constituent le Grand Breuil, le Pré La Cane et le Pré Le Coq.

Habitats

Le cuivré des marais fréquente les berges, les fossés et les prairies humides pâturées où se développent plusieurs espèces d'Oseille (*Rumex sanguineus* dans les aulnaies-frênaies, *Rumex obtusifolius* dans les prairies et fossés). En général, le Cuivré reste assez près des berges du cours d'eau.

Menaces

La régression de la diversité de la flore des prairies et plus particulièrement celle des Oseilles sauvages (*Rumex* sp.) induirait celle de ce papillon assez spécialisé.

Facteurs favorables

La conservation des habitats forestiers et des prairies extensivement exploitées et l'entretien des annexes hydrauliques devraient permettre la sauvegarde des populations du Cuivré des marais.

3. Objectifs de conservation et actions proposées

Assurer la conservation de la population de Cuivré des marais

- ◆ Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition de la population
- ◆ Favoriser le maintien d'une exploitation agricole extensive des prairies ceinturant la tourbière
- ◆ Restaurer les stades de cariçaies sur sol tourbeux du Pré St Grégoire (en veillant à créer également un biotope favorable à la nidification du Busard des roseaux)

LE LIPARIS DE LOESELL

Liparis loeselii

Directive Habitats : annexes II et IV
Code EUR 15 : 1903



Liparis loeselii

1. Données Générales

Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Annexe I	Espèce protégée	Espèce prioritaire vulnérable	Non menacée

Répartition

- Europe communautaire : ?
- Nationale : répartie sur une grande partie du territoire, exceptionnelle dans le sud de la France
- Régionale : Seules 3 tourbières alcalines lorraines accueillent cette orchidée, historiquement connue dans une seule tourbière en Moselle (Vittoncourt).

Description

Le Liparis de Loesel est une orchidée de petite taille, haute de 6 à 25 cm, de couleur verte et glabre. Les feuilles basales sont au nombre de deux, subopposées, assez longuement engainantes. Quelques gaines entourent en outre la base de la tige, jusqu'à son renflement en pseudobulbe. Au sommet du pseudobulbe de l'année, entre les deux feuilles basales, la hampe florale, distinctement trigone, porte une grappe lâche de 2 à 15 petites fleurs jaunes verdâtre (6-7 mm de long) et tournées vers le haut.

Biologie

Il s'agit d'un hémicryptophyte vivace dont le pseudobulbe affleure à la surface du sol et persiste en hiver. Celui-ci permet le développement d'un ou deux nouveaux bourgeons (rarement plus) au printemps qui assurent la floraison.

Les semences extrêmement fines et dépourvues de réserves sont produites par milliers mais très peu germeront. Les conditions de germination puis de développement de la plantule semblent en effet extrêmement précises (humidité du substrat, densité de la végétation...). Le temps de maturation d'une plante à partir du semis est très long, la floraison n'intervenant qu'une fois que le pseudobulbe a accumulé suffisamment de réserve nutritive, soit environ 5 ans.

Des fluctuations interannuelles des effectifs sont observées couramment et rendent difficile l'estimation des populations. Ces fluctuations sont en partie liées à l'état de latence que peuvent observer les pseudobulbes pendant plusieurs années.

La floraison se produit de juin à juillet avec quelques individus tardifs en Août, et les capsules mûrissent lentement jusqu'à l'automne. L'autopollinisation semble être le mode de fécondation principal.

La dissémination se produit par déhiscence de la capsule, celle-ci pouvant survenir très tardivement (en hiver voir le printemps suivant). Cette dissémination tardive intervient à un moment où l'habitat est gorgé d'eau sinon submergé, ce qui facilite la dispersion des fines semences par l'eau (hydrochorie).

Aspect des populations, sociabilité

Les colonies de l'espèce forment toujours des colonies dispersées d'individus, isolés ou par petits groupes. La microtopographie et la nature de la couverture de la végétation jouent un rôle essentiel dans la distribution des individus, les exigences écologiques de la plante étant extrêmement strictes.

Ecologie

C'est une espèce pionnière des milieux oligotrophes, basiques et humides. Plante héliophile de petite taille, elle est liée aux végétations herbacées basses et profite particulièrement des zones dénudées pour s'installer. Dans les tourbières, la plante est surtout liée aux tapis bryophytiques, parfois des touradons des plantes cespiteuses ou à même la tourbe.

En plaine et montagne, les tourbières basses alcalines constituent son habitat optimal. La plante est inféodée aux bas-marais à Choin noirâtre (*Schoenus nigricans* L.) et plus particulièrement aux stades initiaux de formation de ce type de végétation (*Caricion davalliana*).

Le liparis de Loesel ne s'installe que dans les habitats présentant peu de concurrence interspécifique, c'est à dire dans des végétations dont le degré de recouvrement au sol est faible.

Menaces

Le liparis de Loesel est une plante en régression générale en Europe. Malgré une répartition assez large en France, le liparis de Loesel a subi un profond déclin sur une grande partie de son aire. Seules les stations littorales et de montagne ont été relativement préservées. Le nombre total de localités à l'échelle du territoire national est estimé à une cinquantaine environ.

Comme beaucoup de plantes de zones humides, l'assèchement des marais, la pollution des eaux, l'abandon du pastoralisme et de la fauche en zones humides ont été les principaux facteurs de disparition.

2. Données relatives à la zone Natura 2000

Distribution – Localisation et statuts des populations

Actuellement, soit au cours des 15 dernières années, la population de *Liparis* de la tourbière de Vittoncourt est réduite à une dizaine de pieds localisés en deux secteurs de la source principale :

- un premier secteur au niveau de l'émergence de la source,
- un second secteur en limite de la ceinture d'aulne.

Historiquement cette population fut évaluée à 50 pieds, donnée de 1904 (Abbé FRIREN).

Habitats

Les 2 secteurs sont relativement différents :

- le premier secteur se compose d'une touffe de *Schoenus nigricans*, sur laquelle les pieds de *Liparis* poussent,
- le second secteur est plus classiquement situé dans la couche muscinale de l'association ouverte de *Cladium mariscus*.

Menaces

La fermeture de la strate herbacée constitue une menace pour cette espèce héliophile. Une gestion adaptée par fauche a permis de préserver ce degré d'ouverture tant de la touffe de Choin noir que de la Cladiaie.

Facteurs favorables

La reprise d'activité hydraulique des sources en entraînant celle de la strate bryologique peut être considérée comme un facteur favorable au maintien de cette orchidée exigeante.

3 – Objectifs de conservation et actions proposées

Restaurer une population viable de *Liparis* de Loesell

- Entretenir un habitat favorable à l'expression du *Liparis*, soit un habitat de tourbière basse alcaline à Choin noir suffisamment ouvert (le *Liparis* étant une espèce pionnière).
- Effectuer un suivi annuel des populations afin de contrôler la capacité de la population à la reproduction et connaître précisément les stations et le nombre de pieds fleuris ou non fleuris s'y développant annuellement.

LE BUSARD DES ROSEAUX

Circus aeruginosus

Directive Oiseaux : annexe I
Code NOWAK : A081



Mâle en Vol



Femelle posée

Busard des roseaux

3. Données générales

Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Non	Annexe II	Espèce protégée	Non	Non

Répartition

- Europe communautaire : Le Busard des roseaux niche en Europe du Sud de la Scandinavie à l'Espagne et l'Italie. En zone continentale, il est migrateur et regagne les pays africains équatoriaux. En zone littorale, il reste sédentaire.
- Nationale : En France, il niche dans les marais littoraux et le bassin de la Loire ainsi que dans les ensembles d'étangs du Centre et du Nord-Est de la France. Sa population nationale se monte à 1200 à 1500 couples (Yeatmann-Berthelot et Jarry, 1994)
- Régionale : En Lorraine, 150 à 180 couples de Busard des roseaux se reproduisent dans les étangs des 4 départements.

Menaces

La régression du Busard des roseaux à l'échelle européenne et nationale a été démontrée depuis plusieurs décennies. La régression des roselières des étangs par intensification des pratiques piscicoles ainsi que la régression de ses territoires de chasse (ensemble prairiaux) sont les facteurs principaux en France. Cependant ces destructions d'habitats ne sont pas seules en cause pour une espèce migratrice dont les zones d'hivernage sont également en voie de régression.

Description

Le Busard des roseaux ou Harpaye présente des caractéristiques physiques qui le différencient nettement des autres busards nicheurs en France (Busard cendré et Busard St Martin). Sa silhouette se distingue en vol par des ailes longues relevées au-dessus du corps et une queue arrondie. Le plumage du mâle adulte est typiquement contrasté avec un dos marron et les ailes grises à bout noir. La femelle est nettement reconnaissable, entièrement brun sombre avec la gorge et le dessus de la tête (et parfois le haut du dos) couleur jaune-crème.

L'envergure varie de 1,15 à 1,30 m pour un poids de 500 à 620 g chez le mâle et un poids de 620 à 1100 g pour la femelle.

Biologie et écologie de l'espèce

Ce rapace niche principalement dans les roselières des étangs : phragmitaies, cariçaies ou typhaies et peut également s'installer dans des marais (absence d'eau libre).

Occasionnellement quelques couples nichent en culture, comportement qui n'est pas à favoriser (pour mémoire, le Busard cendré niche majoritairement en cultures et la survie de ses populations dépend étroitement des actions de sauvegarde des nichées conduite avant la moisson des cultures).

Le nid construit avec des roseaux secs prend la forme d'une coupe située au dessus du niveau d'eau. La femelle y couve 1 mois ses 3 à 4 œufs pondus à intervalles de 2 jours, entre la mi et la fin avril. A la mi-juillet, les jeunes commencent à voler. Le taux de succès des nichées avoisine 2 jeunes par couple.

Son territoire de chasse est assez vaste et ne se restreint pas à l'étang. Il chasse dans les prairies et les cultures céréalières après moisson dans un rayon d'action de l'ordre de 5 km autour de son site de nidification. Son régime alimentaire comporte principalement des petits rongeurs de type campagnol ou mulot auxquels il adjoint de gros insectes, des oisillons, des grenouilles et des lézards.

4. Données relatives à la zone Natura 2000

Distribution – Localisation et statuts des populations

La nidification du Busard des roseaux sur le site de Vittoncourt fut observée de 1976 à 1980 au niveau de la roselière du Pré St Grégoire.

A noter que depuis 1994, un couple de Busard des roseaux niche régulièrement dans la roselière (environ 1 ha) du marais de la salière à Aubécourt (commune de Rémilly), pré salé communal protégé et géré par le Conservatoire des Sites Lorrains et situé à 3 km du site de Vittoncourt.

Habitats

La roselière à Phragmites et Carex du pré St Grégoire constituait son habitat.

Menaces

La colonisation de la roselière par les saules et donc globalement la fermeture du site est probablement à l'origine de sa désaffectation du site de Vittoncourt.

Facteurs favorables

La présence des prairies de la vallée de la Nied française à 3 km du pré St Grégoire est un facteur favorable car elles constituent de vastes secteurs de chasse potentiels.

5. – Objectifs de conservation et actions proposées

◆ Favoriser le retour d'un couple nicheur

Restaurer le site de nidification du Pré St Grégoire

L'évolution défavorable de la roselière par colonisation par le saule cendré doit être contrée par une action forte de restauration des roselières à phragmites ouvertes. Des travaux d'arrachage et/ou de coupes périodiques des saules complétées par la fauche ou le gyrobroyage de la roselière sont à conduire dans les années à venir.

Note : tel que précisé lors du comité de Pilotage du 3 mai 2000, la restauration d'une roselière favorable n'induit pas automatiquement le retour du Busard des roseaux comme nicheur. Cependant, la restauration de cette roselière en voie de supplantation par la saulaie permettra de conserver un type d'habitat par ailleurs non représenté sur le site protégé et également support de reproduction pour de nombreuses espèces aviennes et entomologiques.

Effectuer un suivi annuel de cet oiseau

A l'instar du suivi annuel des oiseaux de la Directive oiseaux, une pression d'observation particulière sera portée sur le Pré St Grégoire pour suivre le retour potentiel du Busard des roseaux.

Liste des annexes Tableaux

Tableau N°1 – Etat parcellaire

Tableau N°2 – Evaluation et hiérarchisation des Habitats

Tableau N°3 – Evaluation et hiérarchisation des Espèces

Tableau N°4 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les Habitats

Tableau N°5 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les Espèces

Tableau N°6 – Objectifs de gestion et propositions d'actions concernant les Habitats et la tourbière

Tableau N°7 – Objectifs de gestion et propositions d'actions concernant les Espèces

Tableau N°8 – Evaluations financières des actions concernant les Habitats et la tourbière

Tableau N°9 – Evaluations financières des actions concernant les Espèces

Tableau N°10 – Evaluations financières des actions relatives à l'accueil pédagogique et touristique

Lieu dit	Section	Parcelle	Superficie en ares	Propriétaire	maîtrise foncière	début Bail rural	Date fin Bail rural	A.P.B.
"Pré le Pâté"	27	32	288,00	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Pré le Pâté"	27	33	101,00	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Pré le Pâté"	27	34	192,28	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Pré St Grégoire"	27	35	455,54	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Pré St Grégoire"	27	36	43,04	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Les Aulnes"	27	37	240,00	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Grand Breuil"	27	28	80,00	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Grandes Portions"	20	21/5pp	130,00	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Pré la Cane"	20	26	155,58	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Pré Le Coq"	20	25	416,69	CSL	Propriété	22/01/98		x
"Les Aulnes"	20	29pp	258,00	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
"Les Aulnes"	20	30	565,11	Commune	Bail rural	01/07/90	30/06/05	x
Marais sous maîtrise foncière			2 925,24					
"Grand Breuil"	20	27pp	200,00	Privé				
"Grand Breuil"	20	28pp	100,00	Privé				x
"Pré Le pâté"	27	24	109,81	Privé				
"Pré Le pâté"	27	25	249,55	Privé				
Marais sans maîtrise foncière			659,36					
Fossé entre 35 et 36	27	95		Commune				x
Fossé entre 32 et 34	27	98		Commune				x
Fossé de la tourbière	27	99		Commune				x
Ruisseau de Faux	27	100		Commune				x
Fossé entre 25 et 32	20	17		Commune				
Ruisseau de Faux	20	15		Commune				x
Fossé entre 25 et 26	20	32		Commune				x
Fossé de la tourbière	20	33		Commune				x
Fossé entre 30 et 29	20	34		Commune				x
Chemin d'exploitation p. 25	20	31		Commune				x
Ruisseaux, Fossés et chemins								
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope			3 459,57	Nombre de parcelles			21	

Habitats N° EUR 15	Intérêt floristique et faunistique	Rareté et originalité	Typicité et représenta- tivité	Superficie	Fragilité naturelle et spontanée	Evaluation globale	Niveau de priorité
*7220 Sources tufeuses (Cratoneurion)	**	***	***	****	**	14	1
3140 Végétation des eaux calcaires	**	**	**	***	*	10	2
7230 Tourbière basse alcalines	****	****	***	***	**	16	1
*7210 Marais à Cladium mariscus	**	****	****	***	**	15	1
91E0 Aulnaie de ceinture	**	*	**	**	*	8	3
6410 Molinaie sur sol calcaire	***	**	**	*	***	11	2

Habitats N° EUR 15	Rareté de l'espèce en Lorraine et en France	Exigences en habitat (rareté et typicité)	Stabilité de la population sur le site	Abondance de la population sur le site	Représenta- tivité du site pour cette espèce	Evaluation globale	Niveau de priorité
1044 Agrion de mercure	**	***	**	**	*	10	2
1065 Damier de la Succise	**	**	**	*	*	8	3
1060 Cuivré des marais	**	**	**	*	*	8	3
A340 Pie grièche écorcheur	*	**	**	*	*	8	3
A081 Busard des roseaux	***	**	*	**	**	10	2
1903 Liparis de loesell	****	****	***	**	***	16	1

Type de menace	Code menace	Habitat	Vitesse de dégradation	Conséquences sur l'habitat	Possibilité de contrôle par gestion	Intensité globale de la menace
Baisse de débit des sources						
	A1	*7220 - Source tufeuse 7230 - Tourbière basse à	Rapide	Forte	Non	Forte
	A2	Schoenus	Rapide	Forte	Non	Forte
	A3	7210 - Marais à Cladium 3140 - Végétation des eaux	Lente	Forte	Non	Moyenne
	A4	calcaires 7230 - Tourbière basse à	Rapide	Forte	Non	Forte
	A5	Juncus	Lente	Forte	Non	Moyenne
Eutrophisation par apports fossé/ruisseau						
	B1	7230 - Tourbière basse à Schoenus	Rapide	Forte	Non	Forte
	B2	7210 - Marais à Cladium	Rapide	Forte	Non	Forte
Colonisation arbustive						
	C1	7230 - Tourbière basse à Schoenus	Lente	Forte	Oui	Faible
	C2	7210 - Marais à Cladium 7230 - Tourbière basse à	Lente	Forte	Oui	Faible
	C3	Juncus	Lente	Forte	Oui	Faible
Colonisation par le Phragmites						
	D1	7231 - Tourbière basse à Juncus	Rapide	Forte	Oui	Moyenne
Colonisation par les sphaignes						
	E1	7232 - Tourbière basse à Juncus	Rapide	Forte	Oui	Moyenne
Maladie fongique						
	F1	91E0 - Aulnaie	Rapide	Forte	Non	Forte
Colonisation par l'aulnaie						
	G1	7210 - Marais à Cladium 7232 - Tourbière basse à	Lente	Forte	Oui	Faible
	G2	Juncus	Lente	Forte	Oui	Faible
Colonisation par la Cladiaie						
	H1	*7220 - Source tufeuse 7230 - Tourbière basse à	Lente	Forte	Oui	Faible
	H2	Schoenus	Rapide	Forte	Oui	Moyenne

Type de menace	Code menace	Espèce	Imminence de la menace	Conséquences sur la survie de l'espèce	Possibilité de compensation par gestion	Intensité globale de la menace
Destruction des haies	A1	Pie grièche écorcheur	Non	Forte	Oui	Moyenne
Dégradation de la zone prairiale (Grand Breuil, Le Coq, La Cane)	B1	Pie grièche écorcheur	Non	Forte	Oui	Faible
	B2	Damier de la Succise	Non	Forte	Non	Moyenne
	B3	Cuivré des marais	Non	Forte	Oui	Faible
Baisse du débit des sources	C1	Agrion de mercure	Non	Forte	Non	Moyenne
	C2	Liparis de loesell	Non	Forte	Non	Moyenne
Colonisation du Cratoneuron et de la tourbière à Choin par le cladium	D1	Agrion de mercure	Non	Forte	Oui	Faible
	D2	Liparis de loesell	Non	Forte	Oui	Faible
Cueillette	E1	Liparis de loesell	Non	Forte	Non	Moyenne

Menaces	Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2001/2006	Lien avec Théme	N° opérations	Niveau de priorité	Opérations
Objectif tourbière						
A1 à A5	Garantir la qualité et la quantité des apports d'eau alimentant la tourbière	Acquérir une bonne connaissance de la qualité/quantité des apports d'eau par les sources artésiennes et le ruisseau de ceinture de la tourbière		HA00	1	Etude hydrogéologique et hydraulique du fonctionnement de la tourbière et de l'ensemble du site
		Prévenir de toute dégradation hydraulique et notamment de l'abaissement du niveau (et du débit des sources artésiennes)		HA01	1	Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 pour la préservation de la source artésienne du Grand Breuil et à terme acquisition de la parcelle par le C.S.L.
B1 et B2	Prévenir les apports d'eau eutrophisante	Restaurer le bon écoulement du ruisseau de ceinture de la tourbière (et du fossé en amont)		HA02	2	Enlèvement des embâcles et coupe des arbres menaçant de tomber et si nécessaire curage des zones envasées
Objectif site						
A1 à A5	Garantir le niveau hydraulique favorable en évitant toute perturbation (assèchement ou submersion)	Etablir un état initial des niveaux hydrologiques et effectuer un suivi		HA03	2	Mettre en œuvre un suivi piézométrique dans la tourbière et dans les zones environnantes
B1 et B2		Garantir le bon écoulement du Ruisseau de Faux en Forêt		HA04	1	Enlèvement des embâcles et élagage/coupe des arbres menaçant de tomber
				HA05	1	Veiller au respect du cahier des charges de vidange de l'étang de Faux
				HA06	1	Effectuer un suivi du projet de drainage des parcelles des grandes portions (émissaire placé en aval du passage busé).
B1 et B2	Controler la qualité du ruisseau de Faux en Forêt	écologiques et biologiques du ruisseau de Faux		HA07	2	Faire une campagne d'analyses physico-chimiques et une évaluation biologique (macro-invertébrés)
	Préserver le site de toute dégradation tel que spécifié dans l'Arrêté Préfectoral de Biotope	Assurer l'application de la réglementation de l'Arrêté Préfectoral de Biotope		H08	1	Intrégrer les différents services de l'Etat à la surveillance effective et juridique du site
54.12 - Sources pétrifiantes avec formation de Tuf (Cratoneurion)						
H1	Maintenir l'expression spatiale du Cratoneurion	Contrôler la concurrence de la cladiaie le cratoneurion	Esmercu HA1b	HA1a	1	Fauche biennale hivernale des zones de source occupées par le Cratoneurion
				HA3a	1	Poursuivre les inventaires bryologiques avec recherche de Drepanocladus vernicosus (espèce Directives Habitats)
	Favoriser l'expression des associations bryologiques aquatiques	Recréer les stades aquatiques du Cratoneurion	ES mercu	HA2	2	Creuser une rigole en aval de la source principale
				HA3b	2	Assurer le suivi scientifique de cette expérimentation par cartographie des bryophytes
53.3 - Marais calcaire à Cladium mariscus						
G1	Permettre l'expression maximale de la cladiaie dans la partie Nord de la tourbière (limite au niveau du cratoneurion) et dans la partie Sud	Maintenir les stades denses de cladiaies monospécifiques situées au Nord-Est de la tourbière		HA4	1	Surveillance de l'état de conservation mais pas de travaux sauf arrachage de ligneux si nécessaire
C2		Restaurer les stades de cladiaies colonisées par les aulnes en partie Nord-Ouest de la tourbière		HA5	1	Arrachage des aulnes ou à défaut coupe
				HA6	1	Réaliser un suivi de la structure et de la composition des cladiaies (transects permanents)
22.12 - Végétation benthique à Characées						
	Maintenir les superficies actuellement occupées par cet habitat	Laisser spontanément évoluer cet habitat aux dépens de la jonçaille		HA7	2	Etudier la composition de la végétation à characées et cartographier sa répartition
54.2 - Tourbières basses alcalines						
C1 et H2	Conserver et favoriser l'expression du Schoenetum nigricantis	Adapter la pression de fauchage des sources du cratoneurion	HA1a Liparis	HA1b	1	Effectuer une fauche de type jardinée en évitant de faucher les touffes de Schoenus nigricans tous les 2 ans (fauche tous les 4 ans)
		Adapter la pression de fauchage de la jonçaille comportant quelques pieds de Choin noir		HA8b	1	Effectuer une fauche de type jardinée en évitant de faucher les touffes de Schoenus nigricans tous les 2 ans (fauche tous les 4 ans)
C3, E1 et G2	Restaurer le Juncetum subnodulosus envahis par le Phragmites et les Sphagnum	Entretien le Juncetum peu colonisé par le Phragmites		HA8a	1	Réaliser une fauche biennale hivernale en alternant sur 2 secteurs
C3,D1 et E1		Restaurer le Juncetum fortement colonisés par le Phragmites		HA9	2	Réaliser une fauche biennale estivale en alternant sur 2 secteurs et en conservant un secteur d'évolution spontanée
C3,D1 et E1		Restaurer le Juncetum fortement colonisés par le Phragmites possédant la station de Thelypteris palustris		HA10	2	Réaliser une fauche hivernale tous les 4 ans
		Pour les 2 groupements, effectuer un suivi écologique fin permettant d'appréhender la pertinence de la gestion et de suivre l'évolution spontanée		HA11a	1	Réaliser un suivi de l'évolution de la structure et de la composition des 2 associations
				HA11b	1	Effectuer un suivi bryologique par cartographie des groupements ou des espèces (notamment les sphagnum)
91E0 - Aulnaie-frênaie des petits ruisseaux						
F1	Assurer la conservation de l'aulnaie dans son aire de répartition actuelle (en stoppant son extension sur la tourbière)	Mesurer le phénomène de dépérissement		HA12	2	Réaliser un suivi bisannuel de l'état sanitaire de 40 à 50 cépées d'aulne marquées
		Poursuivre l'inventaire bryologique de cet habitat boisé		HA13	3	Effectuer un inventaire systématique de espèces dans l'aulnaie
		En cas de dépérissement accentué : coupe et enlèvement de troncs dépérissants		HA14	2	En cas de dépérissement important, il pourra être nécessaire de couper les cépées pour éviter les embâcles, et favoriser la régénération
64.10 - Prairie à molinie sur sol calcaire						
	Tenter de maintenir cet habitat relictuel	Maintenir en l'état cette bande de molinie		HA15	3	Faire un suivi de la composition floristique de cet habitat et appréhender sa dynamique
		Favoriser des pratiques agricoles extensives sur la parcelle riveraine du Grand Breuil	ES4			

Menaces	Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2001/2006	Lien avec Théme	N° opérations	Niveau de priorité	Niveau de priorité
1903 - Liparis de Loesell						
C2, D2 et E1	Restaurer une population viable	Entretien un habitat favorable	HA1b et HA1b		1	
		Effectuer un suivi annuel des populations		ES1	1	Réaliser une cartographie annuelle de tous les individus fleuris et non fleuris
1044 - Agrion de mercure						
C1 et D1	Assurer la conservation d'une population optimale	Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition de la population		ES2	1	Prospecter l'ensemble des cours d'eau et effectuer un dénombrement standardisé périodique dans la tourbière et autres sites de
		Entretien son habitat de sources dans la tourbière en état favorable	HA1a		1	
		Entretien son habitat de cours d'eau en état favorable	HA01 et HA02		1	
1065 - Damier de la Succise						
B2	Assurer la conservation de la population	Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition de la population		ES3	2	Dénombrer la population de la prairie à molinie et prospecter les autres secteurs herbacés
		Conservation la prairie à molinie support de reproduction	HA15		2	
		Favoriser le maintien des prairies ceinturant la tourbière dans un état extensif	HA01	ES4a	1	Grand Breuil : convention de pâturage extensif
				ES4b	1	Pré La Cane : Fauchage extensif au 15 juin sans engrais et amendements en laissant des bandes refuges fauchées tous les 2 ans
				ES4c	1	Pré Le Coq : Restauration par fauchage (en laissant des bandes refuges fauchées tous les 2 ans) puis idem Pré La Cane
1060 - Cuivré des marais						
B3	Assurer la conservation de la population	Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition de la population		ES5	2	Dénombrer la population de la prairie à molinie et prospecter les autres secteurs herbacés
		Favoriser le maintien d'une exploitation extensive des prairies ceinturant la tourbière		ES4a à ES4c	1	cf ci-dessus
		Restaurer les stades de cariçaies sur sol tourbeux du Pré St Grégoire		ES6	2	Entretien la cariçaie/phragmitaie par fauche tous les 4 ans par secteurs voire par pâturage extensif
A081 - Busard des roseaux						
	Favoriser le retour d'un couple nicheur	Restaurer le site de nidification du Pré St Grégoire		ES7	2	strate arbustive) au Pré St Grégoire par arrachage/coupe des saules puis Fauchage/Pâturage
		Effectuer un suivi annuel de cet oiseau	ES4	ES8	2	Effectuer un inventaire annuel spécifique des oiseaux inscrits à la Directive Oiseaux
A340 - Pie Grièche écorcheur						
A1 et B1	Assure la conservation du ou des couples nicheurs	Effectuer un suivi des oiseaux de la Directive Oiseaux		ES8	1(2)	Effectuer un inventaire annuel spécifique des oiseaux inscrits à la Directive Oiseaux
		Conservation le biotope de reproduction de cette espèce	ES4		2	

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Coût Total 2001/2006
HA00	1	Etude hydrogéologique et hydraulique du fonctionnement de la tourbière et de l'ensemble du site	DIREN	Bureaux d'étude	80000						80000
HA01	1	Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 pour la préservation de la source artésienne du Grand Breuil et à terme acquisition de la parcelle par le C.S.L.	DIREN	DIREN	9300	9300	9300	9300	9300	150000	196 500
HA02	2	Enlèvement des embâcles et coupe des arbres menaçant de tomber et si nécessaire curage des zones envasées	CSL	CSL			8000				8000
HA03	2	Mettre en œuvre un suivi piézométrique dans la tourbière et dans les zones environnantes	CSL	CSL		6500		4000		4000	14500
HA04	1	Enlèvement des embâcles et élagage/coupe des arbres menaçant de tomber	CSL	CSL		12000					12000
HA05	1	Veiller au respect du cahier des charges de vidange de l'étang de Faux	DIREN	DDAF							
HA06	1	Effectuer un suivi du projet de drainage des parcelles des grandes portions (émissaire placé en aval du passage busé).	DIREN	DDAFet Chambre Agri							
HA07	2	Faire une campagne d'analyses physico-chimiques et une évaluation biologique (macro-invertébrés)	DIREN	EBSE Labo démoéco		42075					42075
H08	1	Intrégrer les différents services de l'Etat à la surveillance effective et juridique du site	DIREN	ONF, ONC, CSP, Gendarmerie							
HA1a	1	Fauche biennale hivernale des zones de source occupées par le Cratoneuron	CSL	CSL	1195	983	1195	983	1195	983	6534
HA1b	1	Effectuer une fauche de type jardinée en évitant de faucher les touffes de Schoenus nigricans tous les 2 ans (fauche tous les 4 an)	CSL	CSL	3004	1830	3004	1830	3004	1830	14502
HA2	2	Creuser une rigole en aval de la source principale	CSL	CSL	3600						3600
HA3a	1	Poursuivre les inventaires bryologiques avec recherche de Drepanocladus vernicosus (espèce Directives Habitats)	DIREN	CBN	15000						15000
HA3b	2	Assurer le suivi scientifique de cette expérimentation par cartographie des bryophytes	DIREN	CBN		7200	7200		7200		21600
HA4	1	Surveillance de l'état de conservation mais pas de travaux sauf arrachage de ligneux si nécessaire	CSL	CSL				2000			2000
HA5	1	Arrachage des aulnes ou à défaut coupe	CSL	CSL	10000		5000		5000		20000
HA6	1	Réaliser un suivi de la structure et de la composition des cladiaies (transects permanents)	CSL	CSL	5000		5000		5000		15000
HA7	2	Étudier la composition de la végétation à characées et cartographier sa répartition	DIREN	EBSE Labo phyto				10000			10000
HA8a et HA8b	1	Réaliser une fauche biennale hivernale en alternant sur 2 secteurs	CSL	CSL	5550	4261	5550	4261	5550	4261	29433
HA9	2	Réaliser une fauche biennale estivale en alternant sur 2 secteurs et en conservant un secteur d'évolution spontanée	CSL	CSL	5581	4303	5581	4303	5581	4303	29652
HA10	2	Réaliser une fauche hivernale tous les 4 ans	CSL	CSL			906				906
HA11a	1	Réaliser un suivi de l'évolution de la structure et de la composition des 2 associations de la tourbière alcaline	CSL	CSL	12500		12500		12500		37500
HA11b	1	Effectuer un suivi bryologique par cartographie des groupements ou des espèces (notamment les sphagnum)	CSL	CBN/CSL	15000					15000	30000
HA12	2	Réaliser un suivi bisannuel de l'état sanitaire de 40 à 50 cépées d'aulne marquées	CSL	CSL	7500		7500		7500		22500
HA13	3	Effectuer un inventaire systématique des espèces de bryophytes dans l'aulnaie	DIREN	CBN			11000				11000
HA14	2	En cas de dépérissement important, il pourra être nécessaire de couper les cépées pour éviter les embâcles, et favoriser la régénération	CSL	CSL		2400		2400		2400	7200
HA15	3	Faire un suivi de la composition floristique de la molinaie et appréhender sa dynamique	CSL	CSI	2500						2500
					175730	90852	81736	39077	61830	182777	632002

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Coût Total 2001/2006
ES1	1	Liparis de Loesell - Réaliser une cartographie annuelle de tous les individus fleuris et non fleuris	CSL	CSL	2500	2500	2500	2500	2500	2500	15000
ES2	1	Agrion de Mercure - Prospector l'ensemble des cours d'eau et effectuer un dénombrement standardisé périodique dans la tourbière et autres sites de reproduction	CSL	CSL	5000	5000	5000	5000	5000	5000	30000
ES3	2	Damier de la Succise - Dénombrer la population de la prairie à molinie et prospector les autres secteurs herbacés	CSL	CSL	2500	2500	2500	2500	2500	2500	15000
ES4a	1	Grand Breuil : convention de pâturage extensif	DIREN	Exploitant Agricole	HA01	HA01	HA01	HA01	HA01	HA01	0
ES4c	1	Pré La Cane : Fauchage extensif au 15 juin sans engrais et amendements en conservant des bandes refuges fauchées tous les 2 ans	CSL	CSL	0	0	0	0	0	0	0
ES4b	1	Pré Le Coq : Restauration par fauche spécialisée puis idem Pré La Cane	CSL	CSL	27000	18000	18000	9000	0	0	72000
ES5	2	Cuivré des marais - Dénombrer la population de la prairie à molinie et prospector les autres secteurs herbacés	CSL	CSL	2500	2500	2500	2500	2500	2500	15000
ES6	2	Busard des roseaux - Entretenir la cariçaie/phragmitaie par fauche tous les 4 ans par secteurs voire par pâturage extensif	CSL	CSL	0	3600	0	0	0	3600	7200
ES7	2	Busard des roseaux - Restaurer une roselière ouverte (très peu de strate arbustive) au Pré St Grégoire par arrachage/coupe des saules puis gyrobroyage	CSL	CSL	19525	22225	22225	5400	0	5400	74775
ES8	2	Effectuer un inventaire complet de l'avifaune nicheuse diurne puis un suivi des oiseaux inscrits à la Directive Oiseaux	DIREN	LPO	16125	2500	2500	2500	2500	19125	45250
					75150	58825	55225	29400	15000	40625	274225

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Coût Total 2001/2006
VP6	1	Création d'un ponton au dessus du ruisseau de la tourbière	CSL	CSL	11900						
VP1	1	Prospection des écoles, définition des thématiques, durées des activités et coûts des missions d'encadrement	CSL	CSL		4500	4500	4500	4500	4500	22500
VP2	2	Organisation de conférences diapositives	CSL	CSL	3000	3000	3000	3000	3000	3000	18000
VP3	3	Réalisation de chantiers de	CSL	CSL		2000		2000		2000	6000
VP4	1	Pose de trois bornes signalétiques	CSL	CSL	21000						21000
VP5	2	Faire une étude de faisabilité de création d'un circuit (tracé, coût, fréquentation)	SIVUT et commune	CSL			12500				12500
					35900	9500	20000	9500	7500	9500	80000

Liste des Annexes Cartographiques

Carte N°1 – Présentation du site : Périmètre Natura 2000

Carte N°2 – Aspects fonciers : propriétaires et gestionnaires

Carte N°3 – Occupation du sol et unités écologiques

Carte N°4 - Habitats herbacés et arborescents de l'Annexe I

Carte N°5 – Habitats muscinaux de l'Annexe I

Carte N°6 – Espèces de l'Annexe II : Liparis de Loesell

Carte N°7 – Espèces de l'Annexe II : Damier de la succise

Carte N°8 – Espèces de l'Annexe II : Cuivré des marais

Carte N°9 – Espèces de l'Annexe II : Agrion de mercure

Carte N°10 – Espèces de la Directive Oiseaux : Pie grièche écorcheur

Carte N°11 – Inventaires : ZNIEFF et ENS

Carte N°12 – Zone de Protection Spéciale

Carte N°13 – Mesure règlementaire : Arrêté de Protection de Biotope

Carte N°14 – Propositions d'actions Habitats

Carte N°15 – Propositions d'actions Espèces



Document d'objectifs

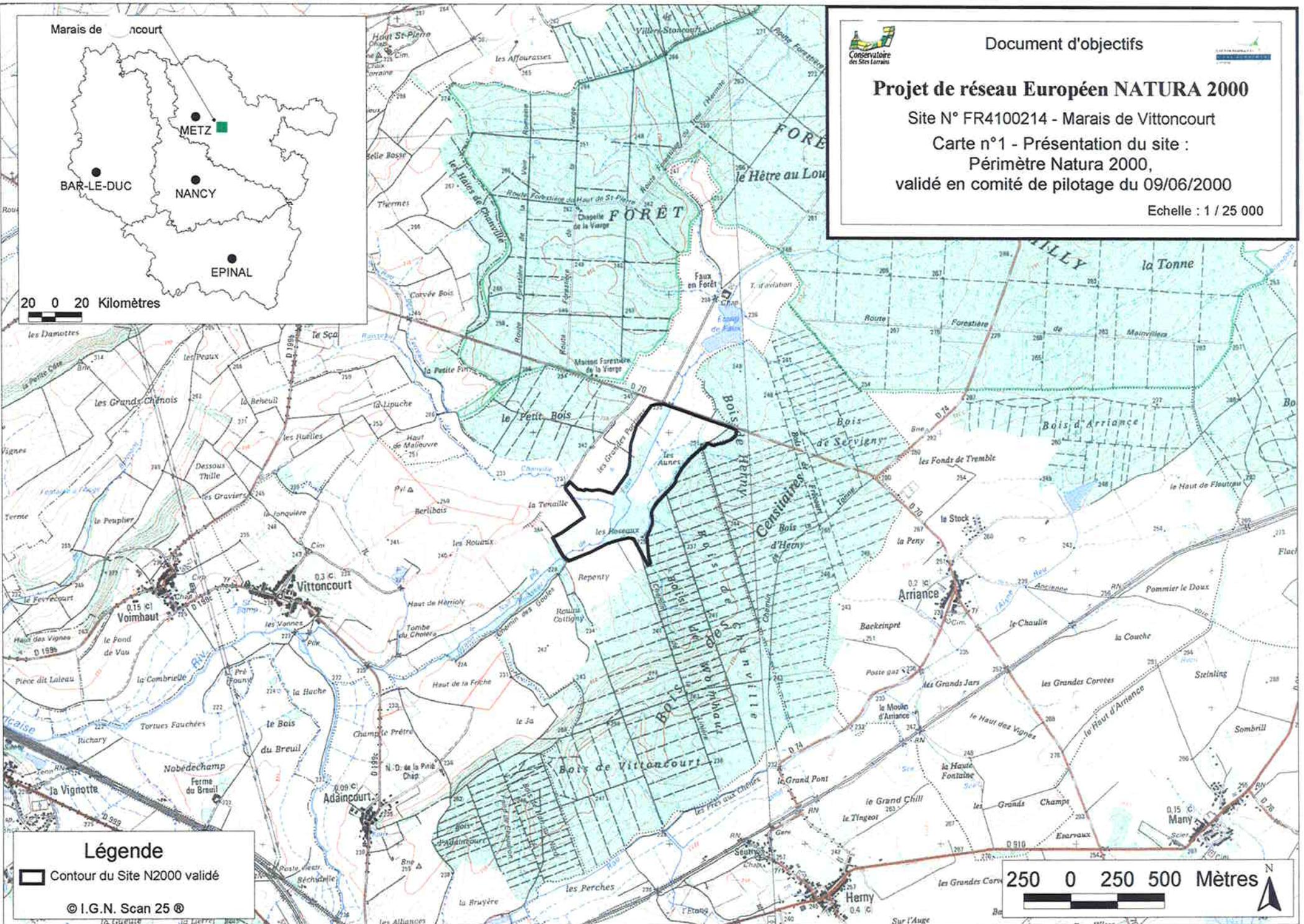
Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°1 - Présentation du site :

Périmètre Natura 2000,
validé en comité de pilotage du 09/06/2000

Echelle : 1 / 25 000



Légende

Contour du Site N2000 validé

© I.G.N. Scan 25 ®

250 0 250 500 Mètres





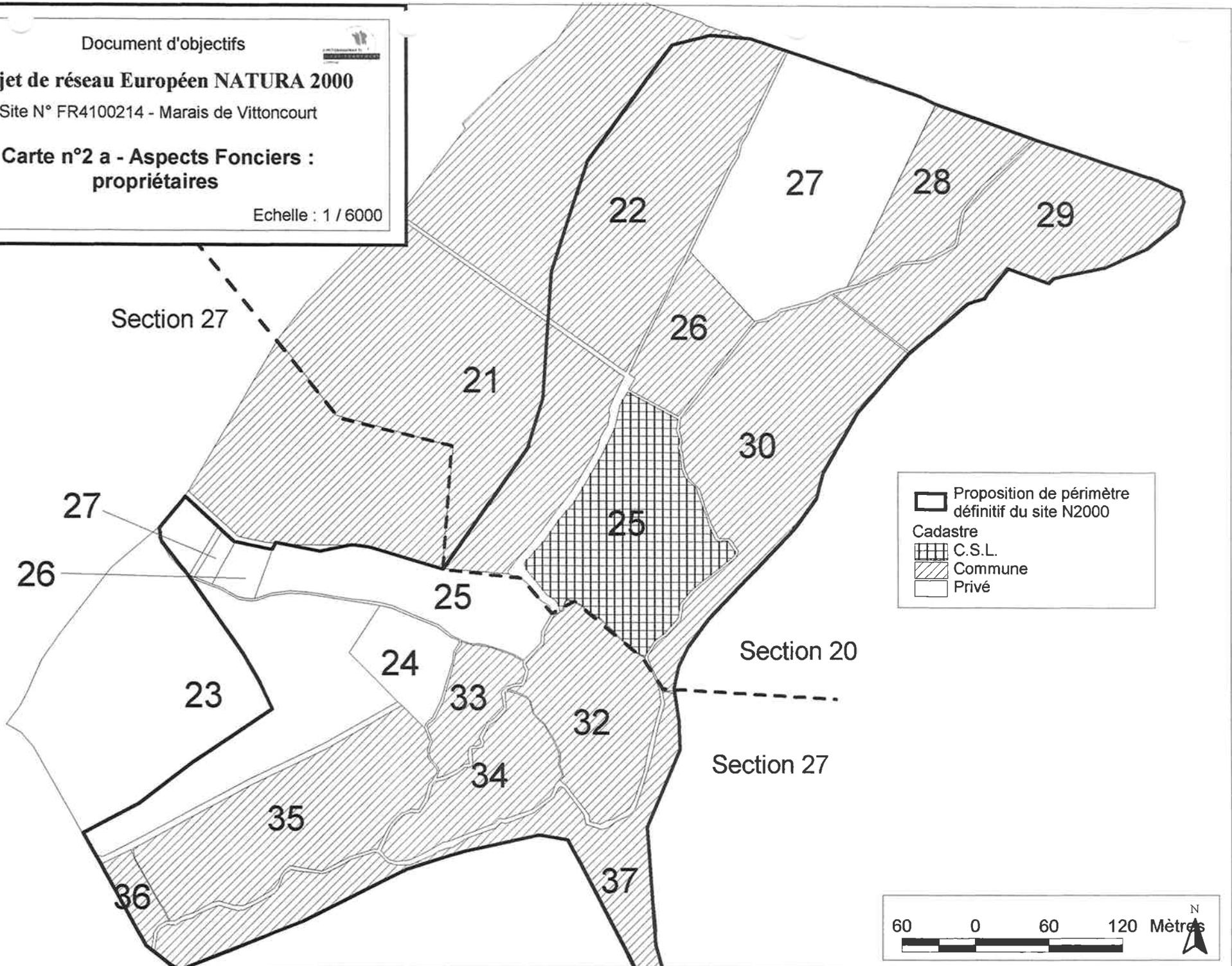
Document d'objectifs

Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°2 a - Aspects Fonciers : propriétaires

Echelle : 1 / 6000





Document d'objectifs



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°2 b - Aspects Fonciers : gestionnaires

Echelle : 1 / 6000

Section 27

Section 20

Section 27

Exploitant ou Gestionnaire

-  CSL
-  E. NICOLAS
-  G. HORY
-  J. RAVAINÉ
-  M. GROMANGIN
-  Y. ISLER

 Contour définitif du site N2000

60 0 60 120 Mètres





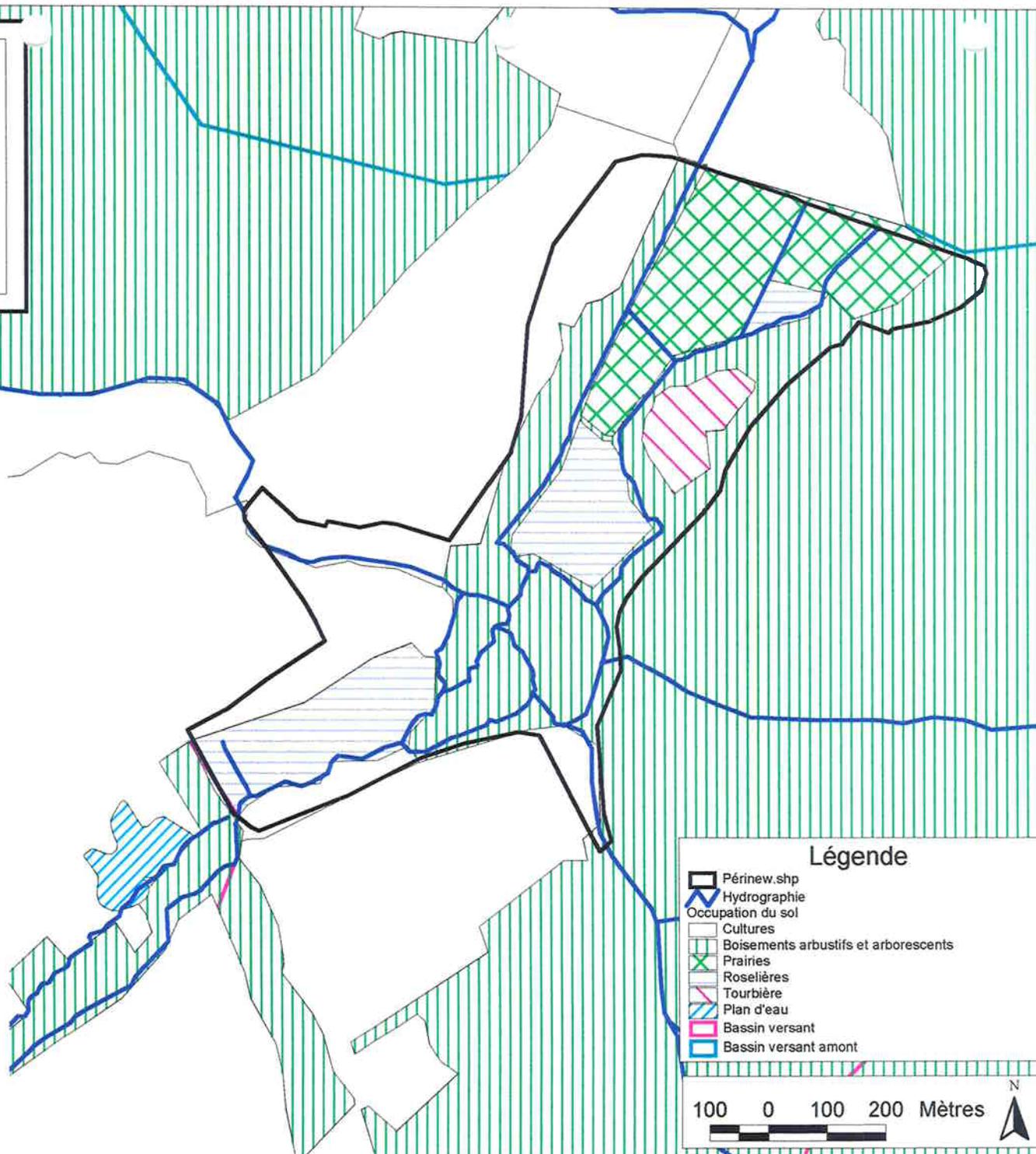
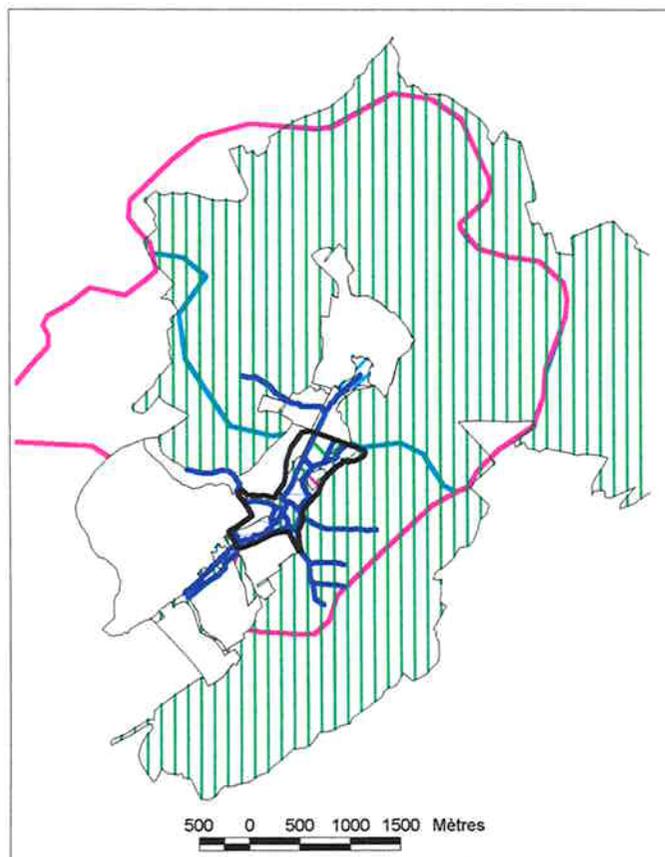
Document d'objectifs

Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte N°3 - Cadastre et Occupation du Sol

Echelle : 1 / 10000



Légende

- Périnew.shp
- Hydrographie
- Occupation du sol**
- Cultures
- Boisements arbustifs et arborescents
- Prairies
- Roselières
- Tourbière
- Plan d'eau
- Bassin versant
- Bassin versant amont

100 0 100 200 Mètres



Document d'objectifs



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

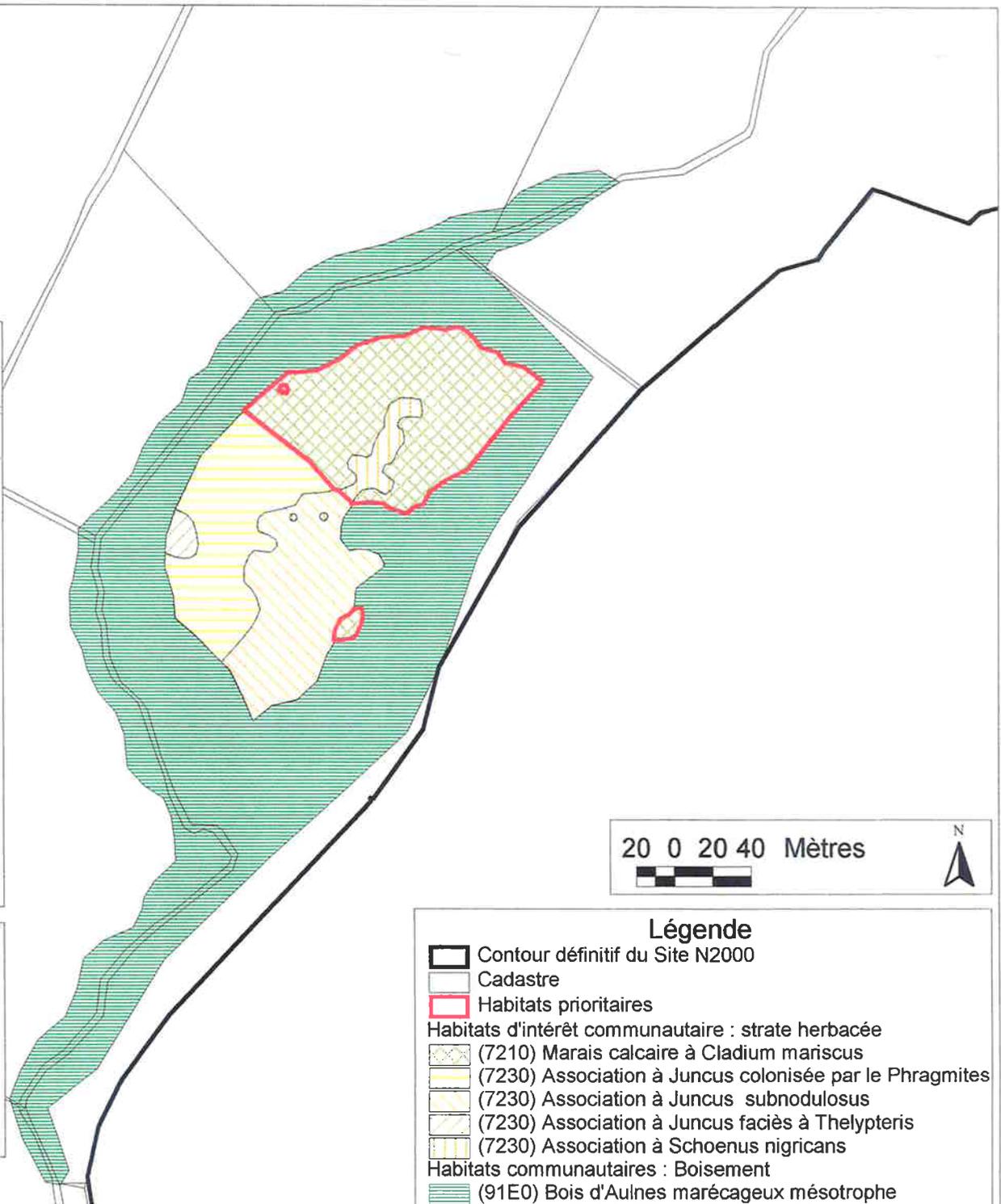
Carte n°4 - Habitats de l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE

Echelle : 1 / 4000



Légende

- Contour du site d'importance Communautaire
- Cadastre
- Habitats communautaires de la tourbière
- Habitats communautaires**
- (6410) Prairie à Molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)
- (91E0) Bois d'Aulnes marécageux mésotrophe



Légende

- Contour définitif du Site N2000
- Cadastre
- Habitats prioritaires
- Habitats d'intérêt communautaire : strate herbacée**
- (7210) Marais calcaire à Cladium mariscus
- (7230) Association à Juncus colonisée par le Phragmites
- (7230) Association à Juncus subnodulosus
- (7230) Association à Juncus facies à Thelypteris
- (7230) Association à Schoenus nigricans
- Habitats communautaires : Boisement**
- (91E0) Bois d'Aulnes marécageux mésotrophe



Document d'objectifs

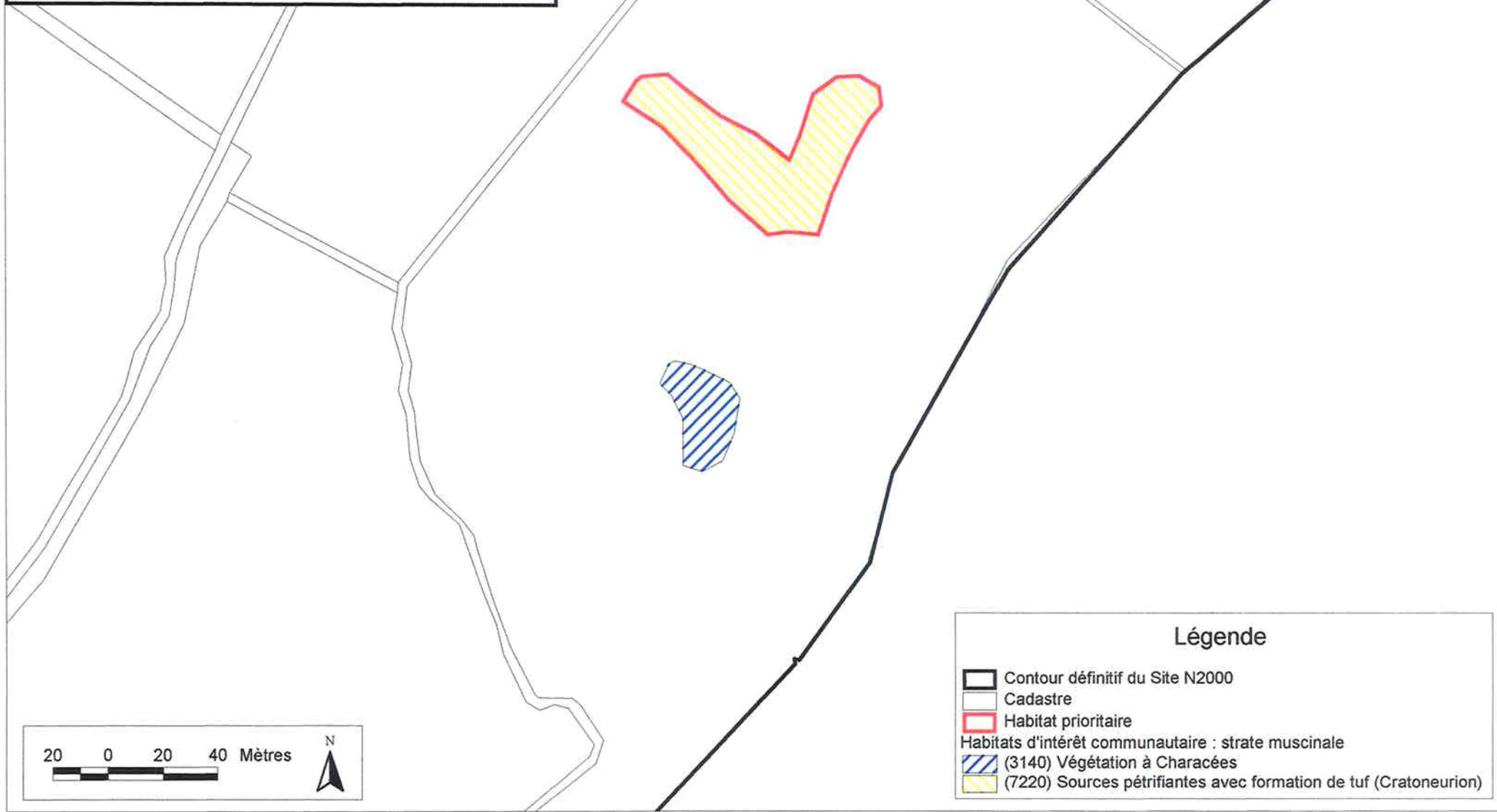


Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°5 - Habitats (strate muscinale) de l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE

Echelle : 1 / 2000



Légende

-  Contour définitif du Site N2000
-  Cadastre
-  Habitat prioritaire
- Habitats d'intérêt communautaire : strate muscinale**
-  (3140) Végétation à Characées
-  (7220) Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)



Document d'objectifs



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°6 - Espèces de l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE : Le Liparis de Loesell

Echelle : 1 / 1500

1 NF en 1984
1 F en 1985
1 F en 1995

8 F en 1988
8 F en 1989
8 F en 1999

Légende



Stations d'espèces d'importance communautaire



Quadrillage de suivi

F = pied fleuri
NF = pied non fleuri

15 0 15 30 Mètres





Document d'objectifs

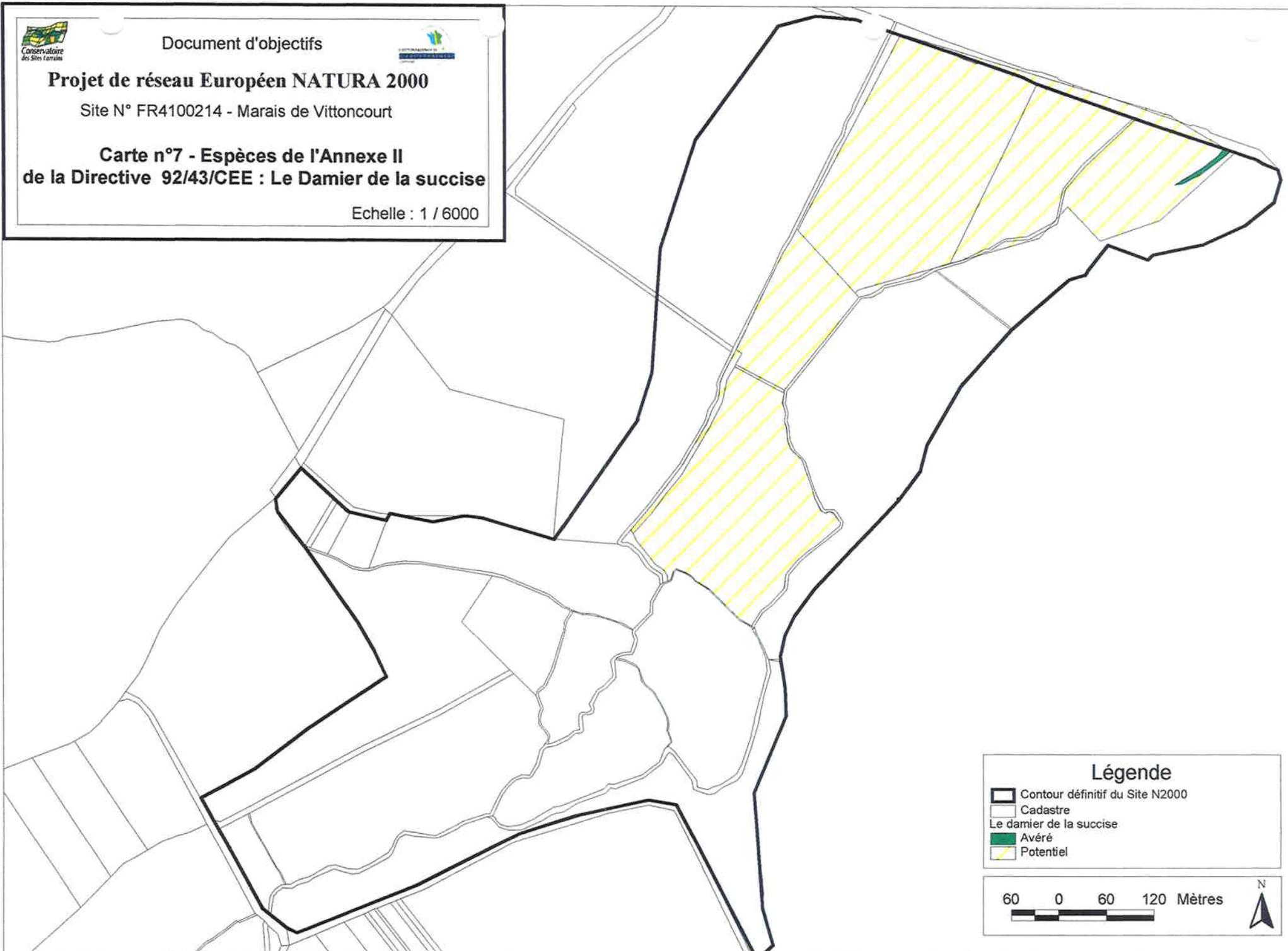


Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°7 - Espèces de l'Annexe II
de la Directive 92/43/CEE : Le Damier de la succise

Echelle : 1 / 6000



Légende

- Contour définitif du Site N2000
- Cadastre
- Le damier de la succise**
- Avéré
- Potentiel

60 0 60 120 Mètres





Document d'objectifs

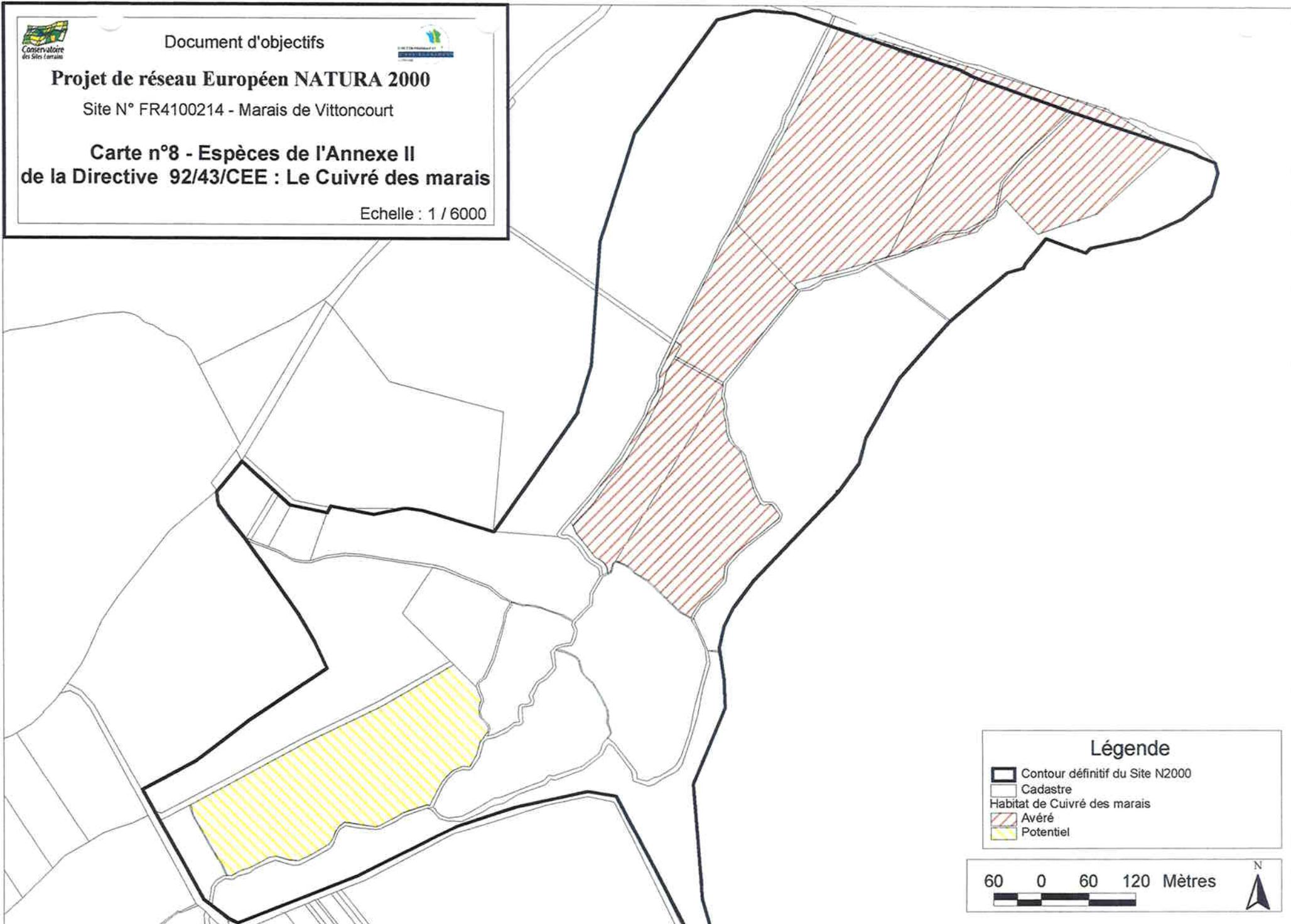


Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°8 - Espèces de l'Annexe II
de la Directive 92/43/CEE : Le Cuivré des marais

Echelle : 1 / 6000





Document d'objectifs



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°9 - Espèces de l'Annexe II
de la Directive 92/43/CEE : L'Agrion de Mercure

Echelle : 1 / 6000



Légende

-  Contour définitif du Site N2000
-  Cadastre
-  Habitat potentiel de l'Agrion de mercure
-  Habitat de l'Agrion de Mercure
-  Territoire de chasse
-  Zone de pont

60 0 60 120 Mètres





Document d'objectifs

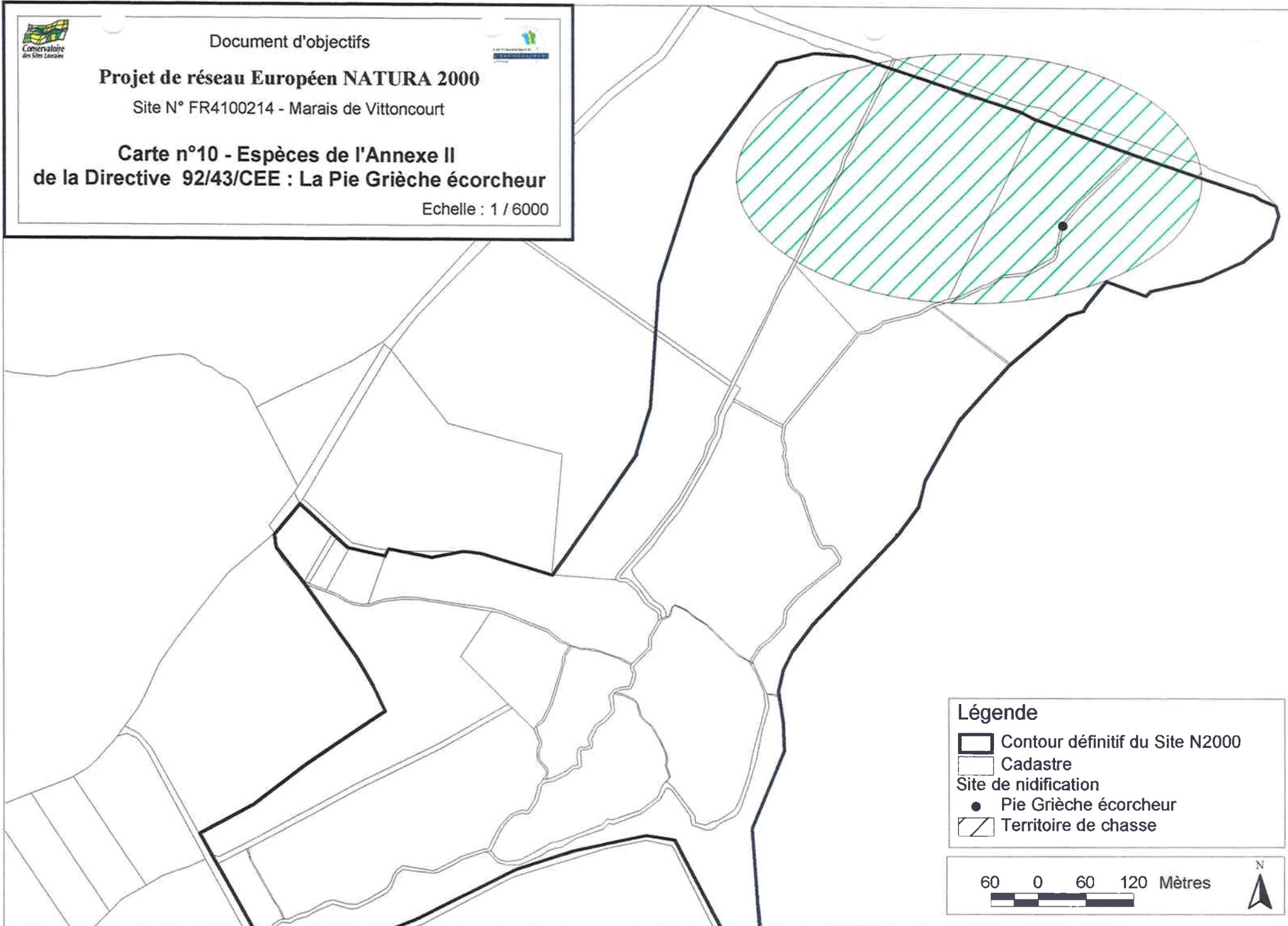


Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°10 - Espèces de l'Annexe II
de la Directive 92/43/CEE : La Pie Grièche écorcheur

Echelle : 1 / 6000



Légende

-  Contour définitif du Site N2000
-  Cadastre
- Site de nidification
 -  Pie Grièche écorcheur
 -  Territoire de chasse

60 0 60 120 Mètres





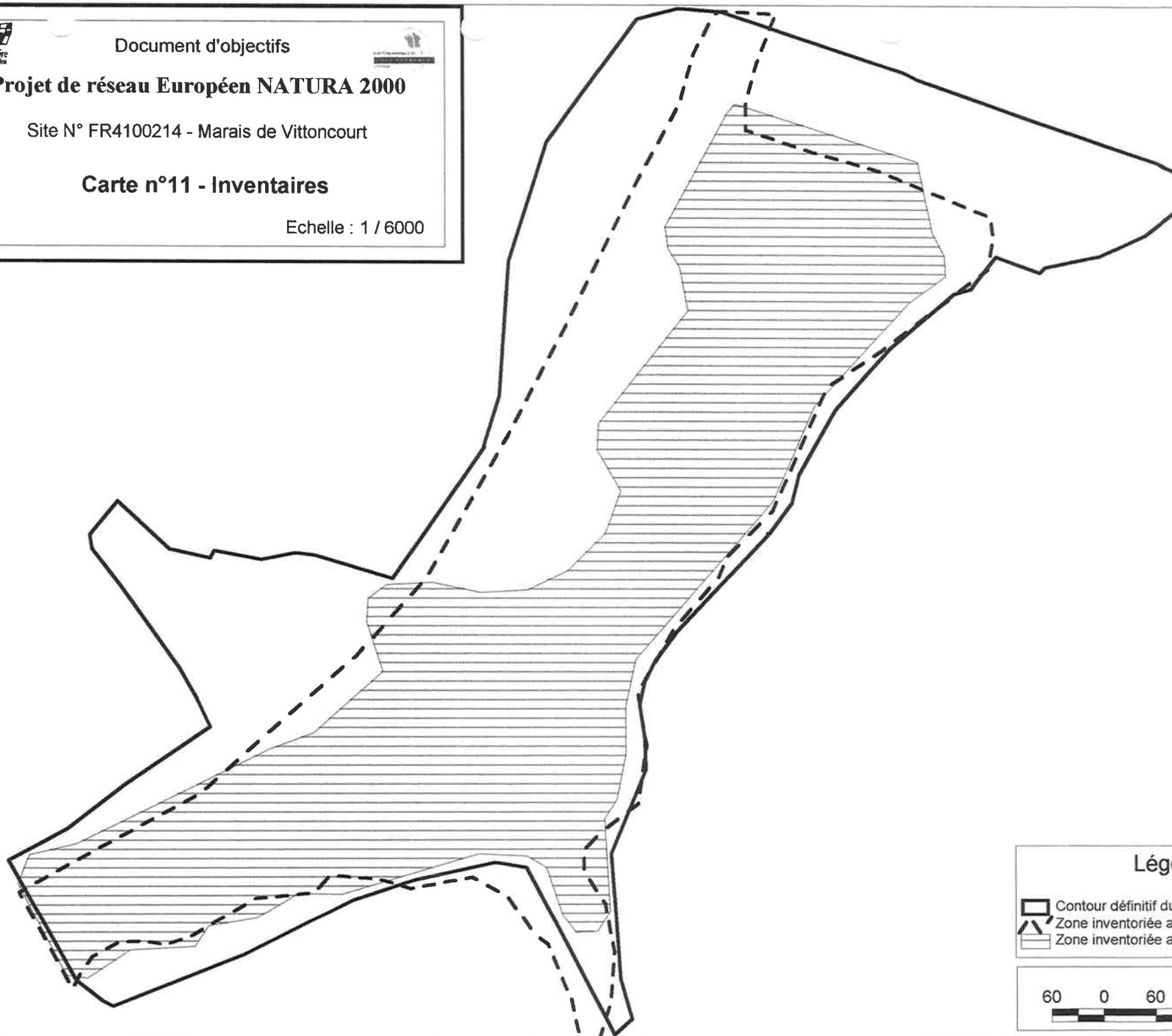
Document d'objectifs

Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°11 - Inventaires

Echelle : 1 / 6000



Légende

-  Contour définitif du Site N2000
-  Zone inventoriée au titre des ENR
-  Zone inventoriée au titre des ZNIEFF de type I

60 0 60 120 Mètres





Document d'objectifs

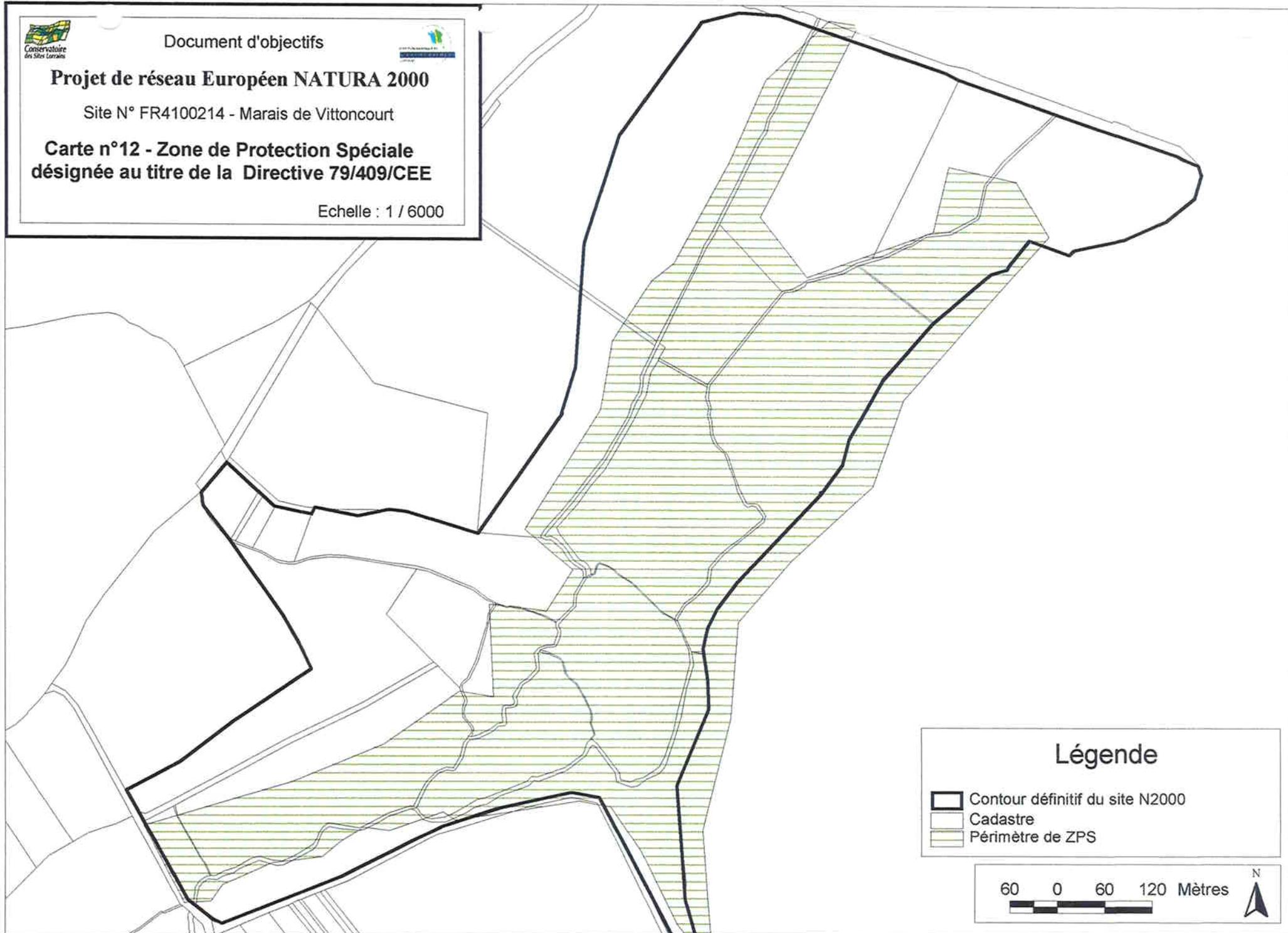


Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

**Carte n°12 - Zone de Protection Spéciale
désignée au titre de la Directive 79/409/CEE**

Echelle : 1 / 6000



Légende

-  Contour définitif du site N2000
-  Cadastre
-  Périmètre de ZPS

60 0 60 120 Mètres





Document d'objectifs



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°13 - Protections réglementaires

Echelle : 1 / 6000



Légende

-  Contour du SIC
-  Site d'Importance Communautaire
-  Cadastre
-  Périmètre d'APB

60 0 60 120 Mètres





Document d'objectifs



Projet de réseau Européen NATURA 2000

Site N° FR4100214 - Marais de Vittoncourt

Carte n°15 - Propositions d'actions Habitats d'espèces

Echelle : 1 / 6000

